BI-HEBDOMADAIRE D'INFORMATION ET D'ACTION SOCIALE PARAISSANT AU CONGO-BRAZZAVILLE

LA SEMAINE AFRICAINE

68ème année

www.lasemaineafricaine.net

N° 4008 du Vendredi 9 Octobre 2020 - 68e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -
- CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro -Tél.: (+ 242) 06 579.39.75 - 04.105.20.77 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

PRESIDENTIELLE 2021

Philippe Mvouo appelle les politiques à une communication responsable

(P.3)

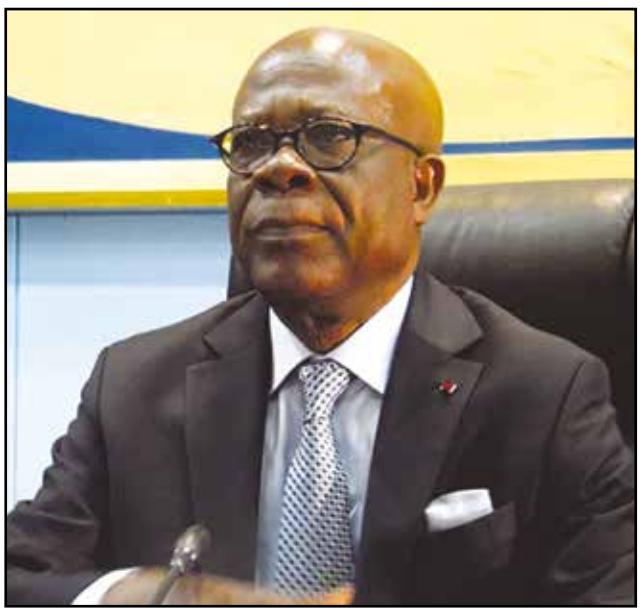

AFFAIRE MERVEILLE BAZONZILA

Premiers pas du volet judiciaire

(P.3)

DIOCESE DE KINKALA

Mgr Louis Portella Mbuyu a célébré sa messe de fin de charge pastorale

(P.9)

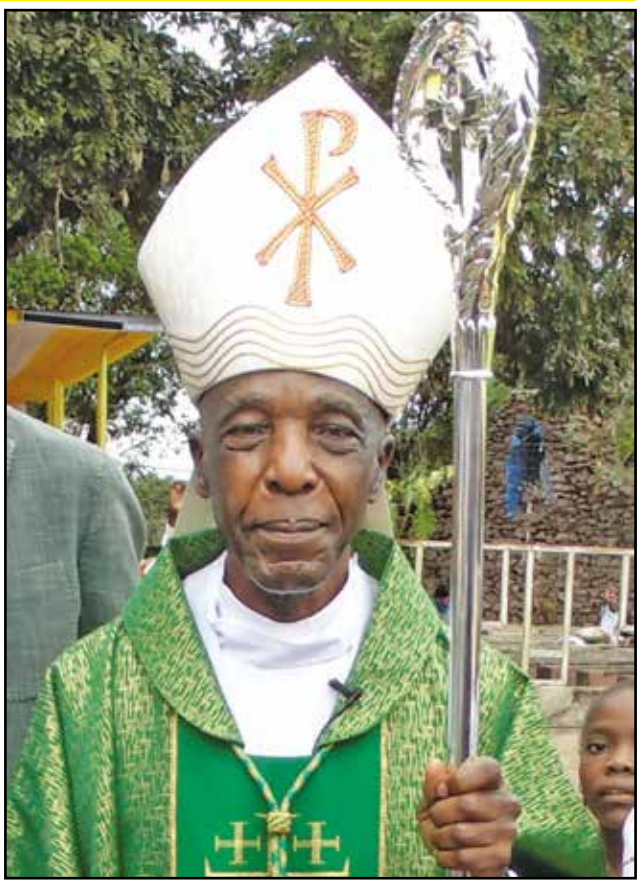

CHU-B

Rehausser le niveau de compétence par un recrutement

(P.6)

Editorial

Kinkala en mission

ETUDE DE MAITRE ARETA PASCALE STELLA URSULA MOUELLET
Maître Areta Pascale Stella Ursula MOUELLET
Notaire
Tél.: 05 520.40. 97/06 969. 10.49 etudenotairemouellet@gmail.com

SOCIETE BASIS CONGO

Société à Responsabilité Limitée au capital de Francs CFA 65.000.000
Siège social: Immeuble Tangu Center, 3e étage, face Lycée Poaty Bernard

ANNONCE LEGALE

Aux termes des résolutions du procès-verbal de L'assemblée Générale Mixte de la société BASIS CONGO, tenue à Pointe-Noire, en République du Congo, en date du 16 septembre 2020, déposé au rang des minutes du Notaire soussigné, le 21 septembre 2020, enregistré à Pointe-Noire le 30 septembre 2020, folio 191/7 N°570, les associés de ladite société ont pris les résolutions suivantes:

*** Résolutions de la compétence de l'Assemblée générale ordinaire:**
- Approbation des comptes de l'exercice 2019;
- Approbation des conventions règlementaires;
- Affectation des résultats.

*** Résolutions de la compétence de l'Assemblée générale extraordinaire:**
- Poursuites des activités de la société;
- Modification des articles 6 et 7 des statuts portant respectivement sur les apports et le capital social Parts sociales- Rémunération des parts.
- Pouvoirs pour les formalités.

Pour avis,

Areta Pascale Stella Ursula MOUELLET,
Notaire.

Maître Léole Marcelle KOMBO
Notaire à Pointe-Noire
73, Avenue Barthélémy Boganda, en diagonale de la Clinique Les Oliviers
1er étage d'un immeuble R+2, Centre-ville, B.P.: 1718, Pointe-Noire,
République du Congo

ANNONCE LEGALE
IS INDUSTRIE CONGO

Société Anonyme au capital de F. CFA: 260.000.000.
Siège social: 203, Avenue Jacques OPANGAULT, Zone Industrielle, B.P.: 816,
Pointe-Noire, République du Congo.
RCCM: CG/PNR/13 B 882

CESSION D'ACTIONS - NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR - TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL - NOMINATION D'UN NOUVEAU PRESIDENT

Suivant actes déposés au rang des minutes de Maître Léole Marcelle KOMBO, Notaire, en date du 07 Août 2020, enregistrés à Pointe-Noire, aux domaines et timbres le 03 Septembre 2020, sous le folio 172/1 N°387, il a été décidé ce qui suit:

- **Cession d'actions:** L'actionnaire unique a pris acte de la cession d'actions conclue avec la Société IS NIGERIA LIMITED en date du 04 Août 2020.

- **Nomination d'un Administrateur:** Monsieur LAMY Fréderic Henri Raymond a été nommé Administrateur.

- **Transfert du siège social:** La Société est désormais domiciliée au Cabinet David Five Consulting, sis au 1, angle, avenues Commandant FODE et Benoît GANONGO, Immeuble MORIJA, 2e étage, Centre-ville, B.P.: 816, Pointe-Noire, République du Congo.

- **Nomination du nouveau Président:** Monsieur GUERIN Richard Yves a été nommé Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de la société, suite à la démission de Monsieur Pascal ROUSSEL.

Dépôt légal: Greffe du Tribunal de Commerce sous les dépôts n°20 DA 574 et 20 DA 575 du 21 Septembre 2020 et mention modificative a été portée au RCCM, à la même date, sous le numéro M2/20-729 et M2/20-730.

Pour insertion légale,

Maître Léole Marcelle KOMBO.

Maître Léole Marcelle KOMBO
Notaire à Pointe-Noire
73, Avenue Barthélémy Boganda, en diagonale de la Clinique Les Oliviers
1er étage d'un immeuble R+2, Centre-ville, B.P.: 1718, Pointe-Noire, République du Congo

ANNONCE LEGALE DE CONSTITUTION DE LA SOCIETE ENTREPRISE GENERALE DES TRAVAUX

Suivant acte reçu par Maître Léole Marcelle KOMBO, Notaire, en date du 28 Août 2020, enregistré à Pointe-Noire, aux domaines et timbres le 1er Septembre 2020, sous le folio 164/22 N°4532, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée en République du Congo, dont les caractéristiques sont les suivantes:

Dénomination: ENTREPRISE GENERALE DES TRAVAUX, en sigle «E.G.T.»;
Forme: Société à Responsabilité Limitée;
Capital: Un million (1 000 000) de francs CFA, divisé en cent (100) parts de dix mille (10 000);
Siège social: Base Industrielle de la foire, sur l'Avenue de HALLIBURTON, quartier Songolo, Pointe-Noire, République du Congo;
Objet: La société a pour objet, en République du Congo:
- Dératisation; Désinsectisation; Désinfection; Assainissement; Collecte et Traitement des déchets banals; Recrutement et mise à disposition du personnel; Formation; Conseils aux entreprises, aux particuliers;

Durée: Quatre-vingt-dix-neuf (99) années, à compter de son immatriculation au RCCM;
Gérance: Monsieur MONDZO NGOKA Boris Presley;
RCCM: CG-PNR-01-2020-B12-00133 du 28 Septembre 2020.

Pour insertion légale,

Maître Léole Marcelle KOMBO.

CHAMBRE DEPARTEMENTALE DES NOTAIRES DE POINTE-NOIRE
OFFICE NOTARIAL MAITRE PAUL BERNARD BATIA
B.P.: 4613- Tél.: (242) 05.534.46.83
E-mail:officebatial@gmail.com- 98, Avenue Linguissi PEMBELLOT, Rond-Point «ex-BATA»,
à côté de l'immeuble des Officiers 9 étages - Pointe-Noire - Congo
Paul Bernard BATIA, Notaire

INSERTION LEGALE

Aux termes des décisions extraordinaires de l'associé unique de la société Assistance Technique «ASTECH», Société à Responsabilité Limitée unipersonnelle, au capital de 1.000.000 F. CFA, ayant son siège social à Pointe-Noire, quartier Mbota-Raffinerie, régulièrement constituée et immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier à Pointe-Noire, sous le n°12 B 692, reçues en la forme authentique par Maître Paul Bernard BATIA, Notaire soussigné, en date à Pointe-Noire du 11/09/2020, soumise selon le vœu de la loi, à la formalité impérative de l'enregistrement, le 14/09/2020, à la recette de Pointe-Noire, folio 158/19 N°875, il a été décidé de:
- Extension de l'objet social de la société;
- Mise à jour des statuts de la société;

La société «ASTECH S.A.R.L.U.» aura désormais pour objet: - Les prestations de services dans le domaine des contrôles non destructifs en matière de tests radiographiques, magnétiques, particules, ou ressuages, et visuels; L'étude, l'expertise et le conseil en matière de contrôle de qualité dans les activités de la sous-traitance pétrolière, forestière et minière; La location de personnel technique en on/off-shore; L'assainissement industriel et des espaces verts; Bâtiment; Electricité bâtiment et Industrielle; Entretien Bâtiment; Gardiennage; Hygiène et Assainissement; Nettoyage Industriel.
En conséquence de la décision adoptée, ci-dessus, l'associé unique décide de la mise à jour des statuts de la société.

Pour avis,
Le Notaire.

Notaire à Pointe-Noire
73, Avenue Barthélémy Boganda, en diagonale de la Clinique Les Oliviers
1er étage d'un immeuble R+2, Centre-ville, B.P.: 1718, Pointe-Noire, République du Congo

ANNONCE LEGALE DE CONSTITUTION DE LA SOCIETE ARTHEMIS

Suivant acte reçu par Maître Léole Marcelle KOMBO, Notaire, en date du 14 Septembre 2020, enregistré à Pointe-Noire, aux domaines et timbres le 15 Septembre 2020, sous le folio 180/7 N°471, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée en République du Congo,
dont les caractéristiques sont les suivantes:

Dénomination: ARTHEMIS SARL;
Forme: Société à Responsabilité Limitée;
Capital: Cinq millions (5 000 000) de francs CFA, divisé en cinq cents (500) parts de dix mille (10 000);
Siège social: Quartier Mpita, vers le Rond-point de l'Eglise Catholique, sur la route du Wharf Pointe-Noire, République du Congo;
Objet: La société a pour objet, en République du Congo:
-Tous travaux d'industries (soudure, construction, engineering, conseil, industriel et métallurgie); Tous travaux bâtiment et travaux publics; Gardiennage; Intérim; Prestation de service on/off-shore;
Durée: Quatre-vingt-dix-neuf (99) années, à compter de son immatriculation au RCCM ;
Gérant: Monsieur DJONSKY MAMPOUYA Harpela Kenisel;
RCCM: CG-PNR-01-2020-B12-00137 du 30 Septembre 2020.

Pour insertion légale,

Maître Léole Marcelle KOMBO.

ABB FRANCE SAS
Société par actions simplifiée au capital de 25 777.845,30 Euros, siège social: 7, boulevard d'Osny 95800 Cergy Saint Christophe,
RCS Pontoise 335 146 312,

Avis de fermeture de la succursale ABB FRANCE, Succursale du Congo

Adresse: 88, avenue du Général de Gaulle, Centre-Ville, B.P.:1306 S/C Pricewaterhouse Coopers Tax & Legal Pointe-Noire — République du Congo R.C.C.M.: CG/PNR/14 B 535

Aux termes du procès-verbal des décisions du Président de la société ABB FRANCE SAS, société de droit français, en date du 19 août 2020, reçu au rang des minutes de Maître Noël MOUNTOU, notaire à Pointe-Noire, en date du 1er septembre 2020, sous le répertoire n°310/MN/020, et enregistré à Pointe-Noire (Recette de Pointe-Noire Centre), en date du 4 septembre 2020, sous le n°4600, folio 167/20, le Président a notamment décidé la fermeture de la succursale ABB FRANCE, qui était immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Pointe-Noire, sous le numéro CG/PNR/14 B 535.
Dépôt dudit procès-verbal a été effectué le 16 septembre 2020, au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, sous le numéro 20 DA 557. L'inscription de la décision de fermeture de la succursale au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier et de sa radiation dudit registre a été constatée le même jour, sous le numéro 711.

Pour avis,

Le Président.

PRESIDENTIELLE 2021

Philippe Mvouo appelle les acteurs politiques à une meilleure communication

Le président du Conseil supérieur de la liberté de communication (CSLC), Philippe Mvouo, a réuni le mercredi 7 octobre dernier, dans la salle de conférences du Palais des congrès, les acteurs politiques de la majorité, de l'opposition et de la société civile. Il a attiré leur attention sur ce qui apparaît à ses yeux comme le lancement anticipé d'une campagne électorale déguisée par médias interposés. La campagne électorale pour la présidentielle de 2021 n'est pas encore ouverte, a-t-il rappelé.

Vue de la tribune

Les leaders politiques

Philippe Mvouo a demandé de respecter les règles établies. Il a rappelé la loi sur le pluralisme audiovisuel qui cadre les conditions de campagne. *«Il y a trois étapes à respecter: la période hors électorale; la période pré-électorale et la période électorale»*, a-t-il dit.

Pour lui, s'il faut laisser les choses telles qu'elles se font, le désordre risque de s'installer dans les milieux politiques. Or, *«les garants de la stabilité, ce sont les hommes politiques eux-mêmes»*, a insistait Philippe Mvouo.

Le message du CSLC aux acteurs politiques a été un appel axé essentiellement sur la communication politique, notamment le discours politique diffusé à travers les médias, qui doit être *«sain et riche en ressources morales, culturelles, humaines, voire spirituelles quand on sait que toute élection est un enjeu important, rendu souvent périlleux, qui mobilise toute l'attention du peuple»*.

Le fond de son message était centré sur les valeurs de paix, de cohésion, de solidarité et d'unité. *«Ces valeurs constituent les éléments constructifs du discours politique qui doivent être pris nécessairement en compte dans l'élaboration des différents projets à proposer au peuple»,* a dit Philippe Mvouo.

Il a insisté sur le fait qu'il y a un temps pour battre campagne, un temps pour travailler. Le président du Conseil supérieur de la liberté de communication a également dénoncé l'exploitation pernicieuse des réseaux sociaux pour *«attaquer, dénigrer, déshonorer, dépersonnaliser des responsables des autres partis, inciter à la division et au repli ethnique, appeler à la limite des incantations, la violence comme recours à tout changement»*.

Philippe Mvouo a appelé les responsables politiques à entretenir une bonne communication pour faire que l'élection présidentielle de 2021 soit une réussite.

A la lumière des échanges, les acteurs politiques de l'opposition ont déploré la non accessibilité aux médias d'Etat pour exprimer leurs points de vue sur la vie nationale. *«Le Président du Conseil de la liberté de communication a beaucoup de courage, de modestie et d'humilité. Il a soulevé un certain nombre de problèmes importants, parmi lesquels le non-respect des textes, ce qui est inacceptable. On a pu changer la Constitution soi-disant pour faire évoluer les Institutions, mais vous constatez qu'on vole et on viole dans l'impunité totale sans sanctions. Tout le problème de fond est là, je l'ai toujours dit»*, a fait savoir Clément Miérassa.

Par la façon d'agir des acteurs politiques de la majorité, c'est comme si la campagne électorale a déjà commencé.

Constat encore d'actualité aujourd'hui. Certains partis politiques ont pris la parole lors du 5e congrès ordinaire du PCT pour marquer leur soutien à la candidature du Président de la République, y compris le PCT lui-même qui s'est mis en rang de bataille. *«…Les membres du PCT, en synergie avec leurs alliés, doivent dès maintenant se mettre en ordre de bataille en vue d'affronter victorieusement la grande compétition de 2021»,* avait d'ailleurs exhorté Pierre Moussa, secrétaire général du PCT.

Il avait réitéré cet appel le 21 janvier 2020 lors de la cérémonie de vœux au PCT: *«L'épreuve la plus imminente est l'élection présidentielle de 2021 que le PCT doit gagner de la manière la plus nette et la plus éclatante. A l'occasion de son dernier congrès, le PCT a pris la résolution de demander au camarade Denis Sassou-Nguesso de faire acte de candidature à cette élection majeure. Nous devons donc dès à présent nous mettre en ordre de bataille pour garantir à notre candidat une brillante victoire. Il s'agit là, vous vous en douter, d'un autre challenge d'envergure»*.

Bien avant, une frange de députés du PCT avait organisé dans les départements des marches de soutien à la candidature du Président Denis Sassou-Nguesso. Des marches qui vont à l'encontre de la loi sur le pluralisme audiovisuel qui encadre les conditions de campagne. Tout est fait comme si au PCT on était déjà en campagne.

Philippe BANZ & KAUD

Editorial

Kinkala en mission

Nous entrons résolument dans une ère de maturité pour notre Eglise. La fête, Dimanche dernier à Kinkala, au cours de laquelle Mgr Louis Portella Mbuyu a fait ses adieux à la chrétienté était émouvante, mais surtout chargée de symboles. L'eucharistie est la célébration de la mort et de la résurrection de Jésus, Sauveur des Nations. Elle est aussi l'envoi renouvelé en mission des fidèles. Mgr Portella prend une retraite méritée et non décidée par les circonstances.

C'est exactement le sens de cette messe, dans la cathédrale Sainte Monique. Un pasteur a pris congé des fidèles qui l'ont côtoyé 18 ans durant. Mais connaissant l'homme et ayant entendu ses mots ce Dimanche-là, on sait que ce n'est qu'un aurevoir. Mgr Portella ne se gagne pas le farniente légitime de celui pouvant se satisfaire de la mission accomplie.

Il se met, comme le lui a rappelé à maintes reprises ces dernières semaines Mgr Daniel Mizonzo, président de la Conférence épiscopale du Congo et Evêque de Nkayi, en réserve de toute l'Eglise. Parce que l'homme quitte Kinkala porteur d'un savoir et d'un savoir-faire éprouvés sur les générations de prêtres qu'il a formés, dont son successeur sur la cathèdre de Kinkala, Mgr Ildevert Mathurin Mouanga, n'est pas des moindres !

Symbole de cette relève pacifique des pères par les fils, symbole de cette Eglise qui, cette année, compte deux nouveaux archevêchés, Pointe-Noire et Owando, précisément parce que le grain porté en terre a germé et donné du fruit ! (Lire en page 9). Le texte de l'Evangile en Saint Luc (Les Vignerons homicides) s'encadrait parfaitement bien aux circonstances d'un aurevoir de pasteur: quels fruits seront produits après dans ce département du Pool que Mgr Portella a sillonné à ses risques et périls, proclamant l'Evangile à temps et à contre-temps?

Ceux qui prendront la relève d'un héritage aussi particulier, clercs et fidèles laïcs, auront la mission d'y répondre. Mais plus que donner la réponse par la voix, c'est par les actes qu'il faudra l'assurer. Il n'est certes pas de temps propices, de lieux plus adaptés pour se dresser au milieu des hommes et leur prêcher l'amour, mais Mgr Portella est entré en porteur de paix dans une région où les propres natifs semblaient se donner l'irresponsable irresponsabilité joyeuse de tout détruire, de tout désacraliser au-delà de l'absurde.

Sur cet aspect-là de sa vie de pasteur, on ne dira jamais assez de l'exemple donné et de l'obéissance à l'envoi en mission, commandement du Christ Lui-même. Nous regretterons un Evêque parti dans la simplicité dans laquelle il est venu. Mais si les symboles sont parlants, la pluie qui a fait déplacer la messe du Stade municipal à la cathédrale Sainte Monique peut être retenue comme un arrosoir de bénédictions. Kinkala a désormais la mission de répandre ces grâces reçues.

Albert S. MIANZOUKOUTA

AFFAIRE MERVEILLE BAZONZILA

Premiers pas du volet judiciaire

Le procureur du Tribunal de grande instance de Madingou a ouvert une enquête après des faits présumés de violence policière ayant conduit à la mort de mademoiselle Merveille Bazonzila, le 29 septembre dernier à Nkayi. Un rapport d'expertise médicale concernant la défunte lui a été remis.

Merveille Bazonzila

Huit jours après les faits, la mort de Merveille Bazonzila a connu un rebondissement judiciaire. En effet, lundi 5 octobre 2020, le parquet de Madingou s'est saisi de l'affaire. Les gendarmes soupçonnés d'avoir porté des coups à l'infortunée sont visés par une information judiciaire ouverte devant le magistrat instructeur du tribunal de grande instance de Madingou *«qui, sans désemparer, a commencé son instruction»*, a déclaré Roussel Casimir Makaya, le procureur de la République. *«Ils sont actuellement gardés dans les locaux disciplinaires et sont mis à la disposition de la justice»*, a-t-il fait savoir au sujet des suspects dans un communiqué. Le parquet pourrait donc entamer *«des poursuites judiciaires»* contre ces gendarmes si une infraction a été commise. Les ayants droit de la victime et les différents témoins seront également auditionnés par la Justice.

Un rapport d'expertise médicale a été remis au procureur, un jour avant l'inhumation, le 6 octobre à Boko-Songho. Il a été produit par le service d'hygiène de la Bouenza, sur réquisition du Parquet. Des rédactions ont eu copie de ses résultats. Selon une source, l'Observatoire congolais des droits de l'homme (OCDH), qui s'était rendu à Nkayi lors du drame, parle d'un *«rapport scandaleux»!*

Merveille Bazonzila est une jeune commerçante à Nkayi où, comme partout dans le pays, circuler masqué est désormais obligatoire pour éviter la propagation du coronavirus COVID-19. Elle n'en portait pas, semble-t-il, et aurait été brutalisée pour avoir refusé de s'exécuter à l'injonction de mettre un masque. Elle a succombé le lendemain. Sa mort a soulevé une vague d'indignation dans tout le pays. L'expertise médicale laisse entendre qu'elle souffrait d'épilepsie.

Jean ZENGABIO

OFFICE NOTARIAL DE MAITRE J.B. BOUBOUTOU-BËMBA
Avenue Amilcar Cabral, Immeuble AGC-VIE, Centre-ville
B.P.: 13 865 -Tél.: 06.665.65.90 - 05.558.52.96 - 04.450.47.96
E-mail: bouboutouetude@gmail.com, Brazzaville (République du Congo)

SOCIN

Société Anonyme Unipersonnelle

INSERTION LEGALE

Suivant Acte Authentique en date du vingt-huit septembre, reçu par Maître Jean-Baptiste BOUBOUTOU- BEMBA, titulaire d'un office notarial en la résidence de Brazzaville, enregistré à la recette des Impôts de la plaine, folio 475/22 numéro 3231, il a été procédé à l'harmonisation de la Société Commerciale dont les caractéristiques suivantes:

Forme: Société Anonyme Unipersonnelle régie par l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique et les statuts.

Objet Social: La Société a pour objet, tant au Congo qu'à l'étranger: Commerce en gros non spécialisé-G460600, la gestion de la société, l'importation, l'exportation et la commercialisation en gros, demi-gros ou détail des produits agro-alimentaires, matières premières, produits chimiques, l'importation et la production de tous produits nécessaires à l'exploitation ou à la commercialisation du bois, l'exportation de tous produits forestiers.

Et, généralement, toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet et ne modifiant pas le caractère civil de la Société.

Dénomination Sociale: La Société prend la dénomination suivante: SOCIN S.A.U.

Siège Social: La Société est fixée à Brazzaville, zone Industrielle Mpila, 55, Avenue Edith Lucie BONGO ONDIMBA (République du Congo).

Durée: La durée de la Société et de 99 années entières et consécutives qui commenceront à courir à compter de son immatriculation au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Capital Social: Trente Millions (30.000.000) de francs CFA, divisé en cent (100) actions souscrites totalement libérées intégralement.

Administration: la Société est gérée et administrée par Monsieur OBAMBI Paul, Président Directeur Général, demeurant à Brazzaville, au numéro 40 de l'avenue des Ports, Mpila.

Dépôt Légal: Les actes constitutifs de la Société ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 25 Septembre 2020.

Immatriculation: La Société dénommée SOCIN S.A.U. est immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Immobilier sous le numéro RCCM: CG-BZV-01-1991-B1500020.

Pour avis,

Maître J.B. BOUBOUTOU BEMBA

APPEL A MANIFESTATION D'INTERETS (AMI)

La Commission Climat du Bassin du Congo (CCBC) lance un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour la sélection d'une Banque de Développement chargée de l'ouverture et de la gestion d'une ligne de financement «Fonds Bleu pour le Bassin du Congo».

Les dossiers complets de manifestation d'intérêt devront être envoyés à l'adresse suivante: contact@ccbc-cbcc.org au plus tard le 04 janvier 2021 à 15 heures, heure de Brazzaville.

Les candidats retenus après la phase de présélection seront informés par email/téléphone.

La CCBC se réserve le droit de ne pas donner suite à cet appel à manifestation d'intérêt sans préjudice.

Les candidats pourront accéder aux éléments d'informations auxquels fait référence l'appel à manifestation d'intérêt, en contactant le Secrétariat de la Commission Climat du Bassin du Congo à l'adresse e-mail suivante: contact@ccbc-cbcc.org tous les jours ouvrables, de 8h à 15h.

AVIS DE RECRUTEMENT

Une société spécialisée dans la distribution en République du Congo recherche des candidats pour les postes suivants:
POSTE N°1: Gérant de dépôt de boissons
POSTE N°2: Vendeur boissons conducteur tricycle Kavaki
Localisation des 2 postes: Brazzaville, Pointe-Noire, Ignié ou Tsamba Nzatsi
Niveau d'études: Etre titulaire d'un BEPC, BAC, BTS ou un diplôme équivalent
Missions:
*Gérer le stock;
*Vendre les produits de consommations;
*Planifier les livraisons clients;
*Gérer une zone commerciale;
*Superviser une équipe.
Compétences et qualités exigées:
*Maîtrise de la gestion de stock;
*Gestion de la relation client;
*Avoir la connaissance de la langue française, Kitouba et Lingala;
*Avoir la rigueur au travail;
*Faire preuve de bonne moralité;
*Maîtrise de la conduite d'un tricycle Kavaki (en plus pour le poste 2)
Composition du dossier de candidature.
*Un curriculum Vitae (CV);
*Une lettre de motivation;
*Une copie légalisée du Diplôme;
*Un casier judiciaire;
Les dossiers de candidature doivent être envoyés à l'adresse suivante:
*e.mail: bmmrecrutement@gmail.com
*Adresse physique:
@ Brazzaville
154, rue Itoumbi — Ouenzé (Croisement Reine Ngalifourou); Tél.: 05 604 01 01
@ Pointe-Noire:
En face de la Maison d'arrêt de PNR, chez SONGO Business; Tél.: 05 523 60 23

La date limite de dépôt des candidatures est fixée le 30 novembre 2020.

N.B.: Seuls les candidats présélectionnés par dossier seront contactés pour un test.

ETUDE de Maître Anicet BALHOU
Notaire
B.P.: 4171; Tél.: (242) 05.557.44.10
E-mail: etude.anicetbalhou@yahoo.fr
Etude sise à l'Immeuble C.N.S.S, 3e étage, porte 303,19, Avenue Charles DE GAULLE,
Pointe-Noire; REPUBLIQUE DU CONGO

INSERTION LEGALE

Suite au rapport de gestion fait par la gérante de la société «GREEN SERVICES» SARL, en date à Pointe-Noire du quatre août deux mille vingt, il s'est tenu, en la forme authentique, par devant le Ministère du notaire soussigné, en date à Pointe-Noire du vingt-et-un août deux mille vingt, un Procès-verbal d'Assemblée Générale Mixte, enregistré le trois septembre de la même année sous le n°111, folio 165/04, aux termes duquel, les Associés de la Société «GREEN SERVICES», Société A Responsabilité Limitée, au capital de Francs CFA 44.000.000, dont le siège est sis à Pointe-Noire, 76, Avenue Gustave ONDZIEL, Centre-ville (en face de Cofibois), B.P.: 736, immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier sous le n°RCCM CG/PNR/13 B 1030;

Ont entre autres résolutions à l'ordre du jour, décidé:

En Ordinaire:
- D'approuver le rapport de gestion fait par la gérante sur le fonctionnement de la société;
- D'approuver le bilan positif de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et décidé de l'affectation de ces résultats à un report à nouveau;
- D'approuver la perte des capitaux propres;
- D'approuver la convention de compte courant d'associé intervenue entre Madame Henriette N'DIAYE et la société «GREEN SERVICES» Sarl;

En Extraordinaire:
- D'agréer la cession de vingt (20) parts sociales de Madame Henriette N'DIAYE;
- D'augmenter le capital social de la société à hauteur de Francs CFA quarante-quatre millions (44.000.000) par l'élévation de la valeur nominale à DEUX CENT MILLE (200.000);
- De la mise à jour des statuts de ladite société, tenant compte des modifications ainsi intervenue.

Une expédition du Procès-verbal de ladite Assemblée a été déposée au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire et en conséquence le numéro 20 DA 506 a été attribué audit dépôt.

Pour avis,

LE NOTAIRE.

COVID-19 ET INSECURITE A BRAZZAVILLE

Les élus locaux s'organisent pour sensibiliser les populations

Les deux plus jeunes conseillers municipaux et départementaux de Brazzaville, Gilles Latran Ngabangui et Marlin Dominique Okemba, ont co-animé, mercredi 30 septembre dernier à Brazzaville, un point de presse au cours duquel ils ont annoncé l'organisation des rencontres citoyennes au niveau des arrondissements de Brazzaville. Pour sensibiliser la population sur les mesures barrières contre la pandémie de COVID-19 et la lutte contre la délinquance juvénile, notamment le phénomène «bébés noirs».

Les deux jeunes conseillers municipaux

Ces deux conseillers ont décidé d'effectuer ensemble des descentes dans les neufs arrondissements de la capitale. Objectifs: rencontrer les populations locales, entretenir un échange patriotique, les conscientiser sur l'engagement citoyen et les sensibiliser aux enjeux de l'heure.

Par cet engagement, ils veulent apporter leur contribution aux solutions à certaines préoccupations à la vie des citoyens. Pour cela, ils ont fait savoir que le phénomène *«bébés noirs»* sera au cœur des débats. *«Ces bébés noirs qui sont en bande organisée vivent avec nous dans les quartiers, ils sont pour la plupart des mineurs qui vivent sous le toit de leurs parents donc on peut les conscientiser. Nous n'avons pas la prétention de régler le problème, mais de proposer de pistes de solutions»,* ont-ils expliqué.

S'agissant de la lutte contre la pandémie de coronavirus, les deux conseillers ont dit qu'ils insisteront sur le strict respect des mesures barrières édictées par le Gouvernement. *«Pour ceux qui continuent de douter de l'existence de la maladie, je crois qu'ils ont besoin d'être informés ».*

La présidentielle de 2021 et les législatives de 2022 seront également au cœur des échanges. A la question de savoir si cette démarche n'était pas un stratagème pour promouvoir un candidat à la présidentielle de 2021, Gilles Latran Ngabangui a déclaré: *«Les mandats en politique sont des mandats d'action et non d'inaction. Nous avons pensé qu'il était possible d'inaugurer une autre façon de faire la politique. Vous remarquerez qu'il n'y aura pas d'affiches publicitaires allant dans le sens de promouvoir un candidat. Aussi, nous devons éviter de tomber dans l'amalgame qui puisse nous empêcher de faire notre travail».*

Pascal AZAD DOKO

ENSEIGNEMENT

Les volontaires en grogne devant le Trésor public

Les enseignants volontaires ont organisé la semaine dernière un méga concert de casseroles et de sifflets au cœur du centre-ville, perturbant quelque peu la circulation. Ils revendiquent le paiement de huit mois de salaires impayés et promettent de ne pas reprendre le chemin de l'école au titre de l'année 2020-2021 si la situation n'est pas réglée.

Les volontaires menacent d'aller en grève

Ces enseignants devaient recevoir une somme de 50 à 75 000 F.CFA, en attendant leur intégration progressive à la Fonction publique. Ils déplorent la lenteur administrative qui les pénalise. Triste de voir ces enseignants revendiquer leur salaire et attendre leur intégration à Brazzaville tandis que chaque année il y a des concours militaires qui s'organisent avec intégration à la fin des formations. Pourquoi ne pas donner de la valeur à ces hommes et femmes qui apportent du savoir?

Les ministères sont remplis d'enseignants dont la valeur est reconnue. Mais dans les villages, il y a pénurie d'enseignants. Ce sont les volontaires et vacataires qui comblent les vides aux quatre coins du pays. *«On va inaugurer l'université de Kintélé alors qu'il y'a des enseignants qui n'ont pas de salaires depuis huit mois»,* déclare une internaute. *«Quand est-ce que les ministres accuseront aussi huit mois de salaires impayés»,* s'indigne un autre.

A noter que la rentrée scolaire pour le cycle primaire et secondaire est fixée au 12 octobre 2020 sur l'ensemble du pays.

Stepha BOYABE

AGENCE DE REGULATION DES TRANSFERTS DE FONDS

Robert Jean-Raphaël Massamba-Débat est décédé

Le directeur général de l'Agence de régulation des transferts de fonds (ARTF), Robert Jean-Raphaël Massamba-Débat, est décédé mardi 6 octobre 2020 à l'âge de 67 ans. Il est mort à 5h30 des suites d'une courte maladie, à l'hôpital militaire Pierre Mobengo, à Brazzaville.

Né le 24 octobre 1953, Robert Jean-Raphaël Massamba-Débat était depuis 2013, le directeur général de l'ARTF. Dans son parcours, Il a été administrateur à la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC), président du Comité national de la balance des paiements, président de la Cellule nationale de surveillance multilatérale, ancien membre du comité inter Etats (CEMAC), ancien directeur général de l'économie, ancien directeur de la Direction générale de crédit et des relations financières (DGCRF), ancien président du Comité d'administration provisoire de Hydro Congo et ancien président du comité national des investissements.

Le directeur général de l'ARTF était détenteur d'un doctorat en Sciences économiques de l'Université de Montpellier, d'un DESS en Economie du secteur agroalimentaire, d'un DEA d'études politiques, tous obtenus à Montpellier en France, d'une maîtrise ès Sciences économiques, d'un DEUG en Sciences économiques, d'un baccalauréat technique série BG.

De son parcours sportif et culturel, on retiendra que Robert Jean-Raphaël Massamba-Débat était le président de la Fédération congolaise du sport de travail, membre et joueur du club Alegria, ancien entraineur de l'équipe de la DGCRF, responsable et guitariste du groupe Emanueli de la paroisse évangélique du Plateau (Centre-ville de Brazzaville) Temple du Centenaire, ancien joueur de CARA et de Kimpwanza.

Fils du défunt président Alphonse Massamba-Débat mort en 1977, Robert Jean-Raphaël Massamba-Débat laisse une veuve et trois enfants dont deux filles et un garçon.

La rédaction de La Semaine Africaine présente ses sincères condoléances à la famille éplorée, aux employés de son administration et au monde sportif du travail.

Aybienevie N'KOUKA-KOUDISSA

Coup d'oeil en biais

On a failli enterrer Jean-Robert Massamba-Débat à la va-vite!

C'est Le Troubadour de Brazzaville qui donne l'information sur sa page Facebook. *«On a failli assimiler le défunt Jean-Robert Massamba-Débat à un cas Covid-19 avec le risque d'être enterré à la va-vite!»,* écrit-il. Notre confrère publie le témoignage audio d'une proche parente du défunt, qui explique qu'on leur a annoncé que le cadre financier serait un malade COVID-19 et qu'il devait être enterré aussitôt. La famille a bruyamment contesté cette version et après moult tractations et démarches pressantes obtenu gain de cause. Le corps est actuellement en dépôt à la morgue de l'hôpital Blanche Gomez. Le fils aîné de l'ancien Président de la République, Alphonse Massamba-Débat, est décédé des suites de diabète mardi 6 octobre 2020, à l'Hôpital militaire Pierre Mobengo de Brazzaville.

Découverte d'un fusil d'assaut dans un égout à Ouenzé

Les agents d'Averda ont fait une prise incroyable lors d'un curage sur l'avenue des Chars à Ouenzé, le cinquième arrondissement de Brazzaville. Ils ont découvert un fusil d'assaut de type PMAK qui gisait dans un égout sans susciter le moindre soupçon. Est-ce à dire que cet égout doit être considéré comme une potentielle cache d'armes de guerre? Certains l'ont affirmé. Alors ils ont proposé qu'on en tourne et retourne le fond, sécurité populaire oblige! Il paraît que cette découverte des agents d'Averda provoque l'insomnie aux riverains.

Alerte Ebola à Impfondo et Mossaka!

Ebola encore au Congo? La menace est grandissante pour le pays, a indiqué mardi 6 octobre la ministre de la Santé Jacqueline Lydia Mikolo. Quelques jours plus tôt, des plaisantins avaient signalé des cas suspects de maladie à virus Ebola répérés à Impfondo, dans la Likouala, et à Mossaka, dans la Cuvette. D'après une source, les services de santé affirment que les échantillons prélevés et examinés au Laboratoire national de santé publique (LNSP) se sont révélés négatifs tout en appelant la population à une vigilance aiguë, et à éviter tout risque de propagation.

Fronde sociale en perspective au CHU-B

Les syndicats du Centre hospitalier et universitaire de Brazzaville (CHU-B) montre des signes de nervosité après le licenciement du leader de leur intersydicale, Victor Bienvenu Kouama, par le nouveau Directeur général. Dans un communiqué publié mardi 6 octobre, ils ont donné 48 heures à Denis Bernard Raiche pour revenir sur sa décision. Après le refus de ce dernier, ils ont décidé jeudi 8 octobre d'une *«grève générale et illimitée sans service minimum, à compter du lundi 12 octobre prochain à 7h.»*

Une bourrasque endommage bâtiments publics et habitations à Kibangou

Kibangou, chef-lieu du district du même nom, dans le Niari, a été secoué lundi 5 octobre dernier par une bourrasque suivie d'une pluie torrentielle. Des maisons et deux établissements scolaires ayant perdu leurs toitures ont particulièrement souffert de son passage. Les habitants se souviendront de cette bourrasque qui a aussi déraciné un arbre fruitier. Ce sinistre intervient à une semaine de la rentrée scolaire fixée au 12 octobre, qui devient incertaine dans le district.

Des femmes qui réussissent à se défendre et font reculer leur maire

Le maire de Ngoyo, le sixième arrondissement de Pointe-Noire, était décidé mardi 6 octobre à faire disparaître le marché installé sous des câbles à haute tension, du fait que les occupants courent le risque d'électrocution. Mais, pour elles, pas question d'interdire l'occupation de ce lieu tant qu'on ne leur propose pas un nouveau site pour installer leur marché. Ces femmes ont manifesté. Finalement, un compromis a été trouvé grâce à la médiation d'une autorité de la Police. Ainsi, le maire de Ngoyo a différé le déguerpissement jusqu'au milieu du mois de novembre, le temps d'aménager un autre site (déjà trouvé) où sera délocalisé ce marché.

Un réseau de voleurs rôde au CHU-B

Un réseau de voleurs de voitures opère au CHU-B. Dernièrement, on a signalé le vol d'une voiture de marque Toyota, appelée à Brazzaville *«Cuisse de poulet»,* immatriculé 685 HJ4. Les médicaments d'un patient qui s'y trouvaient ont été emportés. Il est recommandé de redoubler de vigilance quand on s'immobilise sur le parking intérieur du CHUB.

CENTRE HOSPITALIER ET UNIVERSITAIRE DE BRAZZAVILLE

Rehausser le niveau de compétence par un recrutement

Le Centre hospitalier et universitaire de Brazzaville (CHU-B) a lancé depuis le 5 octobre 2020 une campagne de recrutement de plus de 200 personnes. Cette campagne débute par des visites médicales et se poursuit jusqu'au 27 octobre. Le dépôt des candidatures va démarrer le 19 et se clôturera le 30 octobre 2020. Chiara Raffelini, directrice des ressources humaines du CHU-B, a indiqué mardi 6 octobre que les postes à pourvoir sont variés.

Chiara Raffelini

Agent technique de santé, psychologue clinicien, licencié en psychologie, auxiliaire puéricultrice, secrétaire permanent cellule de passation des marchés publics, sage-femme d'état, Aide-soignant, brancardier, Infographiste-webmaster, kinésithérapeute (Bac +3), kinésithérapeute cadre (Master), chef de service génie biomédical, chef de service des installations matérielles, conseiller en communication interne/organisationnel, pharmacien chef de section réception et stockage CDD, pharmacien chef de section, psychologue clinicien, psychomotricien(ne), technicien supérieur en pharmacie service clientèle et gestion de la qualité, sont les différents profils requis.

Les candidats doivent fournir: une photocopie légalisée du diplôme, une photocopie en couleur de l'acte de naissance, une photocopie en couleur de la pièce d'identité ou du passeport valide ou en cours, un casier judiciaire, un certificat de nationalité, un certificat médical du bureau du travail du CHU-B, deux photos format d'identité, une attestation de fin de stage ou certificat de travail (facultatif), une enveloppe kaki A4, une chemise cartonnée. Les formulaires de Pré-emploi (visite médicale) et d'emploi du CHU-B sont à retirer au bureau de recrutement en face du CTA (Centre de traitement ambulatoire).

Les candidtas en attente des reçus pour la visite médicale

Les visites médicales, sont à la charge du candidat moyennant 5000 FCFA. Toutes les personnes intéressées doivent passer par le concours. Une fois retenu, la deuxième étape des visites sera à la charge du CHU-B.

Le dépôt de candidatures en personne est un moyen d'établir un premier contact avec l'agent. *«Il s'agit de la deuxième phase de recrutement qui a débuté le 5 octobre. Le recrutement vise les postes paramédicaux pour aider les équipes cliniques, renforcer et booster les équipes soignantes. Ce recrutement vise aussi à rehausser le niveau de compétence pour améliorer les soins et services de santé»*, a indiqué Chiara Raffelini.

La directrice des ressources humaines du CHU-B a souligné que dans certains secteurs, comme l'administration, il y avait trop d'agents. *«Nous sommes en train d'évaluer la pertinence au niveau de la quantité et de la qualité dans le secteur administratif. Nous sommes entrain de voir comment renforcer la formation. A cet effet, il y a un projet que nous mettons sur pied avec l'école paramédicale qui est dotée de salles en informatique. Les agents du CHU-B doivent maîtriser l'outil informatique. Nous voulons équilibrer pour répondre aux besoins de la population congolaise»*.

Pour Chiara Raffelini, l'équité et la justice sont les principes essentiels pour donner à tout le monde la chance de postuler. *«Nous avons deux semaines où les candidats intéressés doivent passer une visite médicale (pré-emploi). Nous leur donnons un formulaire qui permettra de faire le bilan complet global de leur santé, plutôt que de demander un Curriculum vitae et une lettre de motivation. Nous avons créé un formulaire d'emploi qui va nous permettre de demander les mêmes formations à tous les candidats»*, a-t-elle ajouté.

A rappeler que 40 nouveaux médecins ont été recrutés pendant la première phase du recrutement.

Aybienevie N'KOUKA-KOUDISSA

Qui me répondra?

Quelles suggestions faire à l'Etat pour encourager les jeunes à s'engager dans la profession médicale?

Hilaire MOUKELO (Bétou-Likouala)

«Le Développement est le nouveau nom de la Paix» (Pape Paul VI)

4e ÉDITION DE LA FOIRE AUX PLANTS

Créer une plateforme pour les pépiniéristes et les demandeurs de plants

Le ministère de l'Economie forestière organise pour la quatrième fois consécutive la foire aux plants, avec pour thème *«J'achète un plant pour mon avenir et celui de la planète. J'achète un plant et je participe à la journée nationale de l'arbre»*. Cette 4e édition a été ouverte vendredi 2 octobre 2020; elle se tiendra jusqu'au 30 novembre prochain, dans l'enceinte du ministère de l'Economie forestière, à Brazzaville. C'est Mme Rosalie Matondo, ministre de l'Economie forestière, qui a procédé officiellement à son lancement, en présence de Martin Parfait Aimé Coussoud Mavoungou, ministre de la Recherche scientifique et de l'innovation technologique, Michel Elenga, directeur de cabinet du ministre de l'Agriculture, et Dieudonné Bantsimba, maire de la ville de Brazzaville, notamment.

Les officiels pendant la visite de la foire aux plants

L'exposition-vente vise à aider les horticulteurs à aller vers le professionnalisme. Ce marché constitue un rendez-vous de rencontre entre les producteurs et les acheteurs de plants d'espèces diverses. C'est aussi une plateforme dédiée aux échanges multidimensionnels entre les pépiniéristes et les demandeurs de plants. Cette initiative qui se déroule cumulativement dans quatre localités du pays: Brazzaville, Pointe-Noire, Dolisie et Oyo, a pour objectifs entre autres de promouvoir et faire connaître au grand public le métier de pépiniériste; informer sur les circuits d'approvisionnement en plants divers; fédérer la filière de production des plants autour d'évènements communs de valorisation de la production locale auprès du grand public....

La 4e édition connaît la participation, pour le site de Brazzaville, de 17 exposants qui présentent une diversité d'espèces forestières, fruitières, ornementales, médicales et fourragères, soit un total de 110.000 plants.

François Mankessi, coordonnateur par intérim du Programme national d'afforestation et de reboisement (PRONAR), dans sa présentation technique de la foire, a affirmé que la foire aux plants offre une gamme variée de plants et des produits forestiers non ligneux (PFNL), tels que le miel, le Gnetum *«Mfumbu ou Coco»* et les huiles essentielles d'Eucalyptus citriodora et de citronnelle.

La 4e édition, a-t-il dit, connaît l'adoption de la charte des exposants et la mise en place d'un outil de suivi des acheteurs des plants, afin de s'assurer de leur mise en terre. Une autre particularité pour cette 4e édition, a dit le coordonnateur du PRONAR, est l'introduction d'un stand avec des espèces fourragères, au profit des projets de pâturages des éleveurs, des conférences autour de la problématique de la production des plants, des visites guidées au profit des élèves, des étudiants, des démonstrations des techniques de production des plants forestiers et fruitiers.

Mme Rosalie Matondo a insisté: *«Notre pays est doté d'atouts importants, mettons-les en valeur»*. La foire aux plants, a-t-elle précisé, est en passe de devenir un maillon extrêmement important de la stratégie de la mobilisation de la population autour de la vision verte par le biais de la Journée nationale de l'arbre, instituée par la loi 062 du 11 septembre 1984, modifiée par la loi du 15 avril 1995 stipulant que chaque citoyen congolais a le devoir d'accomplir au moins un acte civique, en plantant un arbre d'espèce forestière ou fruitière de son choix.

«La foire aux plants a permis de donner une nouvelle impulsion à la dynamique des plantations populaires tant espérée au niveau national. Notre ambition est de parvenir à organiser cet évènement dans tous les chefs-lieux des départements du Congo. Les pépinières publiques implantées sur l'ensemble du territoire national, ainsi que celles de nos partenaires doivent désormais fonctionner comme de véritables plateformes de production des plants d'espèces diverses et de démonstration de techniques horticoles, employant une main d'œuvre spécialisée, constituée principalement des jeunes et des femmes», a-t-elle souligné.

Aux exposants, la ministre de l'Economie forestière a indiqué que la foire est une précieuse opportunité à saisir pour faire la promotion commerciale *«de leurs produits si diversifiés. Au regard du bilan des trois précédentes éditions pilotes, il est encourageant pour avoir enregistré 4165 acheteurs pour une recette globale estimée à 45.854.600 FCFA, correspondant à 39.416 plants vendus de toutes les espèces confondues. Sur le volet préférence, les plants fruitiers ont représenté pour toutes les éditions 67 % du nombre total des plants vendus contre 21 % pour les plants forestiers. De toutes les espèces fruitières vendues, le Safoutier a été l'espèce la plus demandée»*.

A noter que la foire aux plants est inscrite dans la dynamique de la célébration de la Journée nationale de l'arbre le 6 novembre de chaque année.

Philippe BANZ

AGRICULTURE

Donner l'opportunité aux jeunes d'aimer le métier de pépiniériste

La foire aux plants ouverte dans l'enceinte du ministère de l'Economie forestière, à Brazzaville, constitue une occasion pour s'intéresser au métier de pépiniériste. Edward Dombel Massengo, ingénieur agronome de carrière, pépiniériste des plants fruitiers et oléagineux et responsable de la pépinière *«Le végétatif»*, a donné ses impressions sur l'intérêt de l'exposition-vente des plants et sur le métier de pépiniériste. Il assure également l'installation des vergers, le traitement phytosanitaire, l'étude, conseil agronomique et le service après la vente des plants. Les pratiquants de ce métier, a-t-il dit, maîtrisent la nature par la manipulation des plantes d'espèces diverses. Cela est prouvé par la gamme des plants d'essence forestières, fruitières ornementales, médicales et des espèces fourragères présentées à la foire.

Edward Dombel Massengo

**** Comment appréciez-vous ce marché aux plants?***

** Cet évènement appelé foire aux plants est une très bonne idée, parce qu'elle nous a permis de nous faire connaître et de multiplier le nombre des plants dans nos pépinières. Avant, on limitait le nombre des plants parce qu'on n'avait pas assez de clients. Maintenant, grâce à la foire aux plants, la visibilité a fait que nous puissions agrandir nos pépinières en plants et la demande est grandissante.

**** C'est dire que cette foire est nécessaire pour vous les pépiniéristes!***

** La foire est très nécessaire pour nous, parce que c'est une visibilité. Il y a bien des gens qui voulaient s'acquérir des plants, malheureusement ne savaient pas où les acheter, surtout les plants greffés. La foire a permis que ces gens nous connaissent maintenant et connaissent nos pépinières.

**** Est-ce qu'il y a des jeunes qui commencent à s'intéresser à votre métier?***

** Il y a des jeunes qui sont attirés par ce métier. Malheureusement, à Brazzaville, la place d'installation des pépinières fait défaut. Il arrive qu'on trouve un peu d'espace quelque part, mais le problème d'eau se pose aussi. La pépinière a besoin d'eau. A Brazzaville, il y a des zones qui manquent d'eau parfois pendant quatre jours, on risque de faire souffrir les arbres. Voilà pourquoi, le nombre de pépinières n'augmente pas.

**** Quelles sont les essences les plus demandées ou achetées à la foire aux plants?***

** Les plants les plus recherchés et achetés sont les arbres fruitiers. La première préférence est occupée par le safoutier. Cet arbre est beaucoup respecté par rapport au manguier. Quelqu'un peut facilement cueillir une mangue dans une parcelle, mais il aura peur de cueillir un safou. Après le safoutier, la demande est focalisée sur l'avocatier, le litchi, le manguier et bien d'autres arbres.

**** Quel message lancez-vous à ceux qui hésitent encore à devenir pépiniéristes?***

** Je demande aux gens d'embrasser ce métier de pépiniériste au lieu de tourner seulement en rond. Si vous avez de l'espace, c'est un métier qui nourrit son homme. Il apporte vraiment des revenus énormes. Si quelqu'un peut apprendre à greffer, à marcotter et à connaître les noms des plantes, il peut bien s'en sortir. Créer une pépinière, c'est une bonne affaire.

Propos recueillis par
Ph. B.

GRANDS LACS

L'insécurité au centre du mini-sommet des chefs d'Etat

Un mini-sommet a réuni mercredi 7 octobre dernier les chefs d'Etat des Grands lacs : Antoine Félix Tshisekedi de la RDC, Paul Kagamé du Rwanda, Yoweri Museveni de l'Ouganda et Joao Lorenço d'Angola. Après plusieurs reports, la rencontre entre ces chefs d'État, s'est tenue par visioconférence. Initiateur de cette rencontre virtuelle, Félix Tshisekedi y a participé depuis la ville de Goma, frontalière avec le Rwanda. Plusieurs sujets étaient au menu, mais les questions sécuritaires ont pris une grande part dans les échanges.

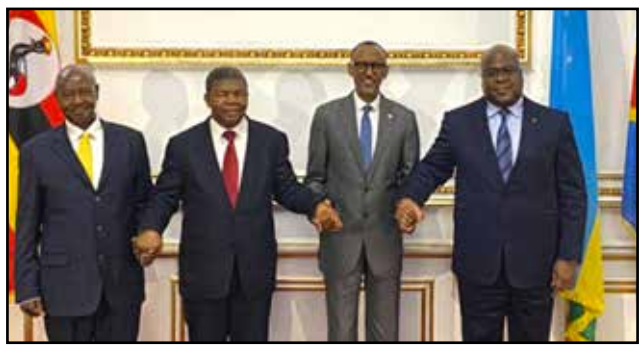

Les quatre chefs d'Etat (photo d'archives)

Sur le papier, l'ambition était grande. Les quatre dirigeants disent vouloir éradiquer *«les forces négatives»* et les groupes armés opérant dans la région des Grands Lacs et particulièrement en RDC. Si aucune décision majeure n'a été communiquée à l'issue de ces discussions qui ont duré près de trois heures, Félix Tshisekedi, João Lourenço, Paul Kagame et Yoweri Museveni ont cependant exprimé leur volonté *«de renforcer les mécanismes sous-régionaux existants afin de couper les forces négatives des sources de financement ».*

Certains groupes armés actifs en RDC comme les ADF Nalu, les FDLR, les Red Tabara et d'autres mouvements ont des origines et/ou des attaches au Rwanda, en Ouganda au Burundi. Ces trois pays sont également accusés par l'opposition congolaise et la société civile de servir de points de sortie des minerais exploités illégalement en RDC.

À ce sujet, les quatre chefs d'État ont affirmé *«leur volonté de lutter conjointement contre les réseaux mafieux régionaux et internationaux qui contribuent à l'exploitation et aux commerces illicites des ressources naturelles dans la sous-région des Grands Lacs».* Les experts et les ministres des Affaires étrangères ont été responsabilisés afin de proposer les modalités pratiques des résolutions adoptées au cours de ce mini-sommet.

Gaule D'AMBERT

MALI

Le gouvernement de transition a été nommé, les sanctions de la CEDEAO ont été levées

La publication d'un nouveau gouvernement de transition constitué essentiellement de civils était la condition pour la levée des sanctions imposées par la CEDEAO au Mali, après le coup d'Etat militaire du 18 août dernier contre le président Ibrahim Boubacar Keita. Le Premier ministre Moctar Ouane, a dévoilé le 5 octobre la nouvelle équipe gouvernementale qui dirigera la transition. Sur les 25 membres, les militaires occupent quatre postes stratégiques: la Défense, la Sécurité, la Réconciliation nationale et l'Administration territoriale.

La nouvelle équipe gouvernementale

Dans la foulée, la CEDEAO a décidé de lever les sanctions infligées au Mali, quoique dans ce gouvernement la junte se soit arrogée 4 portefeuilles stratégiques et régaliens. Le colonel Sadio Camara est nommé à la tête de la Défense, le colonel Modibo Koné à la Sécurité et le colonel-major Ismaël Wagué à la Réconciliation nationale. C'est encore un militaire, le lieutenant-colonel Abdoulaye Maïga, qui prend l'Administration territoriale, en charge de l'organisation des élections.

Dans ce gouvernement de transition, très peu de places ont été réservées à la classe politique traditionnelle. Et d'après certaines sources, c'est elle qui a proposé le nom du nouveau ministre de l'Économie et des finances, Alousséni Sanou, cadre d'une banque locale.

Aucun des barons politiques du M5, mouvement de contestation qui a participé à la chute de l'ancien régime, n'entre au gouvernement. La coalition d'opposition qui parle d'une *«mise à l'écart»,* n'est cependant pas tout à fait absente et elle obtient trois portefeuilles : la Communication, le ministère de l'Emploi avec à sa tête Mohamed Salia Touré, et enfin le ministère de la Refondation dirigé par Mohamed Coulibaly, très proche d'une grande figure du M5, le cinéaste Cheick Oumar Sissoko. Au ministère des Affaires étrangères, et à celui des Affaires foncières, on sent la touche du Premier ministre, Moctar Ouane.

Autre fait marquant : l'entrée dans la nouvelle équipe de représentants de groupes armés impliqués dans le processus de paix. Par exemple, à l'important poste de l'Agriculture, on retrouve un représentant de l'ex-rébellion, Mahmoud Ould Mohamed. Le ministère de la Jeunesse est également détenu par un ex-rebelle. Me Harouna Toureh, une figure des groupes armés pro-gouvernementaux, devient ministre du Travail et porte-parole du gouvernement.

Les femmes ne sont pas restées en marge. Ce gouvernement comprend au total quatre femmes. Parmi lesquelles, Kadiatou Konaré, la fille de l'ancien président malien Alpha Oumar Konaré, qui s'est fait un nom dans l'édition et qui prend la tête du ministère de la Culture.

Certains analystes estiment que c'est une très bonne composition parce qu'au regard des personnalités qui font leur entrée au gouvernement, certaines sont reconnues pour leur probité morale, leur patriotisme et leur attachement aux valeurs démocratiques.

G. A.

MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET / DIRECTION GENERALE DES IMPÖTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT, DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
DIRECTION DEPARTEMENT DES IMPOTS ET DES DOMAINES DE BRAZZAVILLE / BUREAU DE LA CONSERVATION FONCIERE DE BACONGO

INSERTION LEGALE
N° 108/2020/MFB/DGID/DEFFD/DDID-BCF-B

Suivant réquisitions reçues par le Chef de Bureau de la Conservation Foncière, une procédure d'immatriculation en vue de l'établissement des titres fonciers et en cours.cette procédure concerne les immeubles suivants :

N°	N° de Réquisitions	REFERENCES CADASTRALES	QUARTIERS	Arr./Dépt	REQUERANTS
01	N° 5584 du 04/08/19	Section -, bloc -, Plle -, Sup.3519, 29 m2	Avenue Joseph Makambila (Qtier Kibina)	Madibou	MILANDOU Prosper
02	N° 2590 du 21/04/15	Section AV, bloc - , Plle 12 , Sup.400, 00 m2	Rue Mbemba Raphaël (Mayanga)	Madibou	MATSIONAT NDOUNDOU Agathe
03	N° 5485 du 27/05/20	Section G, bloc 98, Plle 13, Sup.154, 03 m2	140 bis, Rue Félix Beranger	Bacongo	BAKABOULA Marie
04	N° 5349 du 03/01/20	Section AD, bloc 24, Plle 3, Sup 407, 97 m2	03 bis Rue Malonga Bernard (Qtier Kinsoundi- barrage)	Makélékélé	KASSA IPOLO Léthitia Christely Murielle
05	N° 5582 du 03/08/20	Section AP2, bloc 148, Plle 2, Sup.368, 48 m2	83, Rue Mbanza M. (Q. Ngambio)	Mfilou	MOUITY Jean Baptiste Césaire
06	N° 5581 du 14/07/20	Section P13C, bloc 9, Plle 9, Sup.425, 95 m2	Quartier 716 Cité des 17	Mfilou	BANZOUZI MAMPASSI Vanessah Grâce
07	N° 5577 du 14/07/20	Section A3, bloc 13, Plle 1bis, Sup.220, 04 m2	61, Rue Massembo Loubaki	Makélékélé	TSIONA DIYASSILWA Lazare
08	N° 4988 du 19/08/19	Section AS, bloc 11, Plle 10, Sup.400,00 m2	08, Rue Bouesso Eléonore	Madibou	Enfants MABIALA : -MABIALA BOUESSO R. Shallum; -MABIALA R. Jacknelle; -MABIALA S. Violette
09	N° 5412 du 25/02/20	Section A2, bloc 82, Plle 5, Sup.201, 60 m2	51, Rue Ndangani Gabriel (Qtier 103 Météo)	Makélékélé	NKOUNKOU Beline Eve
10	N° 5587 du 05/08/20	Section F, bloc 36, Plle 12 bis(ex 6), Sup.201, 95 m2	67 bis, Rue Ampère	Bacongo	MADZELA Prosper Serge
11	N°5586 du 05/08/20	Section G, bloc 49, Plle 7 (ex 10) , Sup.250, 69 m2	17, Rue Kinouani Eugène (ex rue Berthelot)	Bacongo	MADZELA Prosper Serge
12	N° 5569 du 27/07/20	Section -, bloc -, Plle -, Sup.400, 00 m2	Village Loukanga I	Pool	FLORENTINY Maryline Arsene
13	N° 4531 du 16/10/18	Section -, bloc -, Plle -, Sup.11775, 00 m2 soit 1ha 17a 75c	Vatican	Pool	LOUKOKI François
14	N° 5595 du 11/08/20	Section -, bloc-, Plle -, Sup. 455, 45 m2	Nganga Lingolo (Lousséké)	Pool	KASSAMBE Antoine
15	N° 5561 du 07/07/20	Section AS2, bloc 28, Plle 1, Sup.688, 25 m2	Rue Nkombo A. Qtier Moussosso	Madibou	MANKESSI Francis Lucas
16	N° 5503du 11/06/20	Section -, bloc -, Plle -, Sup.1200, 00 m2	Rue Lounana Jean F.(Qtier Kibina)	Madibou	BAKABOULA Danique Pamella
17	N° 5598 du 21/07/20	Section E, bloc 62(ex 12), Plle 6(ex 8), Sup.302, 48 m2	07, Avenue des Trois Francs	Bacongo	Enfants NGOUALA François : -NGOUALA B. Françoise; -NGOUALA F. Claude; -NGOUALA V. Louis ; -NGOUALA Badiabio Evelyne; -NGOUALA A. Brice ; -BABINDAMANA YIMBOU H. Armel.
18	N° 5594 du 10/08/20	Section -, bloc -, Plle -, Sup. 22499, 60 m2 soit 2ha 24a 99ca	Village Makaya Hombé- Route Linzolo Loukami	Pool	NKEOUA NKOUKA Duriel Cédric ; NKEOUA NGONGO Gracia Ornella
19	N° 5624 du 24/08/20	Section F, bloc 148, Plles 5bis et 6bis, Sup.333, 78 m2	132bis Rue Mpossi Masséké ex Berlioz	Bacongo	KOUMOU MAMPOUYA Floriane Isabelle Christiane
20	N° 5634 du 31/08/20	Section A2, bloc 61, Plle 12, Sup 272, 95 m2	18, Rue Voula	Makélékélé	BOUSSOUGOU Estelle Judith
21	N° 5614 du 20/08/20	Section G, bloc 68, Plle 5bis, Sup., 135, 44 m2	56 bis, Rue Kinouani Eugène	Bacongo	BOUZITOU Inès Alix
22	N° 5552 du 03/07/20	Section -, bloc -, Plle -, Sup.3104, 11 m2	Kombé	Madibou	BIKINDOU Jean Robert
23	N° 5566 du 24/07/20	Section B2, bloc 105, Plle 11, Sup.194, 27 m2	41, Rue Mbila (Qtier Diata)	Makélékélé	KAKY Léonce Alban Oscar
24	N° 5548 du 03/07/20	Section -, bloc -, Plle -, Sup.172, 23 m2	Rue Inkienou - Qtier Itsali	Mfilou	NGASSAKI SITA ELAKA Visainte Préférée
25	N° 5637 du 01/09/20	Section AG, bloc 119, Plle 6, Sup.318, 27 m2	43, Rue Badiantséké (Qtier Kinsoundi)	Makélékélé	MOUOUARI Dieudonné
26	N° 5193 du 18/10/19	Section-, bloc -, Plle -, Sup.635, 38 m2	17, Rue Kimboungou (Qtier Itsali)	Mfilou	YANDZI Fleur Elvina ; YANDZI Maive Galante
27	N° 5583 du 14/07/20	Section A, bloc 24, Plle 9bis, Sup.185, 24 m2	47bis, Rue Mabiala (Qtier Moukoundzi Ngouaka)	Makélékélé	TCHINKOKOLO Christ Yannick Franck
28	N° 5508 du 11/06/20	Section G, bloc 63, Plle 6(ex 9), Sup.371, 18 m2	43, Rue Condorcet	Bacongo	BONAZEBI KONDIBILA Geneviève
29	N° 5601 du 14/08/20	Section AI, bloc 57, Plle 9, Sup.388, 30 m2	05,Rue Mpokolo	Mfilou	NZIKOU née MALELA Nicole Judith
30	N° 5258 du 18/11/19	Section AE, bloc 61, Plle 2, Sup.494, 00 m2	Rue Sangou Georges (Qtier Mansimou)	Madibou	VENON France Wellgrad
31	N° 5443 du 19/03/20	Section B2, bloc 156, Plle 7, Sup.373, 18 m2	43, Rue du Pool (Qtier Diata)	Makélékélé	MANDILOU LOUFOUA Bertin
32	N° 5598 du 12/08/20	Section AP, bloc 186, Plle 4bis, Sup.202, 70 m2	21bis Avenue Ngamaba (Qtier Indzouli)	Mfilou	NKOUNKOU Guy Théogène
33	N° 5588 du 06/08/20	Section A2, bloc 67, Plle 16, Sup 127, 17 m2	16, Rue Bitala (Qtier Météo)	Makélékélé	NSIKAHANA Mirabelle
34	N° 4817 du 07/05/19	Section B1, bloc 102, Plles 5 et 6, Sup.901, 96 m2	Rue Mpassy	Madibou	MPANDOU André ; MPANDOU née MONG Véronique Rose Marie
35	N° 5571 du 27/07/20	Section G, bloc 26, Plle 6, Sup.301, 55 m2	24, Rue Ibara Joseph (ex Beranger)	Bacongo	NKODIA Yannick Lionel
36	N° 20288 du 06/09/19	Section -, bloc - , Plle , Sup.20000, 00 m2 soit (2ha 00ca)	Case Banier	Pool	Eglise ECKANKAR
37	N° 5642 du 07/09/20	Section B2, bloc 112, Plle 12bis, Sup.180, 15 m2	07, Rue Ndzabana Jadot (Qtier Diata)	Makélékélé	BARROS Jean Chadelle Vally ; BARROS née GAMBANI MADZOU Axelle Audi
38	N° 5620 du 20/08/20	Section C2, bloc 41, Plles 2 et 3, Sup 4339, 33 m2	Rue Félix Eboué (Qtier Mpissa)	Bacongo	Congrégation des Sœurs de Saint Joseph de Cluny
39	N° 5428 du 09/03/20	Section -, bloc -, Plle -, Sup 309, 12 m2	19, Rue Louamba A. (Qtier Kombé)	Madibou	KIKOUNDI Albertine
40	N° 5095 du 08/10/19	Section -, bloc -, Plle -, Sup 578, 07 m2	Rue Nsekola M. (Q. Ntsangamani)	Madibou	MATONDO MVILA Gladisse
41	N° 5257 du 18/11/19	Section -, bloc 18, Plle 4, Sup 400, 00 m2	Qtier Kombé (Makaba-ndilou)	Madibou	NKOUA G. Jefferson ; -MBANI S. Sharonne Meddah; -MBANI S. Jullie Grâce Divine
42	N° 4814 du 05/05/19	Section -, bloc -, Plle -, Sup 800, 00 m2	Kombé	Madibou	MAKOUMBOU Urbain
43	N° 5007 du 21/08/19	Section A3, bloc 30, Plle 11, Sup 336, 56 m2	34, Rue Msg Barthélémy Batantou (château d'eau)	Makélékélé	MAKOUMBOU Urbain
44	N° 4729 du 19/03/19	Section -, bloc -, Plle-, Sup 875, 80 m2	4, Rue Maecel Miayoukou Nganga Lingolo)	Pool	NKOUNKOU Jean Claude
45	N° 5595 du 20/07/20	Section C3(ex A2), bloc 145, Plle 46, Sup 305, 15 m2	2214, Rue Massamba Désiré	Makélékélé	MOUANANSANGA Gildas
46	N° 5545 du 03/07/20	Section AT2, bloc 87, Plle 15, Sup 325, 75 m2	100, Rue Makana	Mfilou	BABINDAMANA née NIEMET GAMPIKA Fabéna Divine

Au-delà d'un délai de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera plus recevable (Art. 26 du Régime de la Propriété Foncière.

Pour l'Insertion légale
Brigitte OKOLA
Inspecteur Principal des Impôts

Fait à Brazzaville, le 07 octobre 2020

LU POUR VOUS

«Paulin Poucouta le service de la Parole de Dieu: Entretiens avec Hermann-Habib Kibangou»

Ouvrage biographique de 168 pages sur l'abbé Paulin Poucouta, éminent bibliste et théologien, présenté sous forme d'interview par le père jésuite Hermann-Habib Kibangou. *«Paulin Poucouta le service de la Parole de Dieu»* publié aux éditions Paulines à Abidjan, a bénéficié de la préface de Monseigneur Daniel Mizonzo, évêque de Nkayi, et de la postface du professeur Leonard Santedi Kinkupu, recteur de l'université catholique du Congo à Kinshasa.

Un sage qui ferme l'œil, sans laisser son message, condamne la postérité à un effort exaltant certes, mais combien exténuant, de perpétuels départs à zéro! On s'use à combler des vides irréparables,» ces mots servant d'épigraphe révèlent à priori le style testamentaire de ce livre qui se situe comme un dialogue entre deux pasteurs africains, congolais en l'occurrence, de génération différente. Le cadet interrogeant l'aîné pour lui soutirer un message en vue de la postérité.

Prêtre du diocèse de Pointe-Noire depuis le 9 juillet 1978, l'abbé Paulin Poucouta est en Afrique, ce que représente le professeur Théophile Obénga dans le monde intellectuel profane. Professeur de théologie biblique et d'histoire de religions dans plusieurs universités chrétiennes en Afrique et en Europe, il est aussi un auteur prolixe ayant à son actif plus d'une cinquantaine de publications.

A travers un questionnaire ouvert, Hermann-Habib Kibangou, un autre prêtre écrivain, a voulu que Paulin Poucouta se raconte lui-même et partage son point de vue sur des questions brûlantes sur l'Afrique et le monde. Le livre traite des thématiques de tout ordre, relatives à la foi, aux sciences religieuses et humaines, et aux réalités socioculturelles actuelles.

Celui qui rêvait, dans sa tendre enfance, de devenir journaliste, avocat ou médecin a été happé par la providence pour diriger les âmes au salut. Un salut qui intègre toutes les dimensions de la vie de l'homme, tant dans le cadre historique qu'intemporel. Quarante ans d'exercice pastoral révolus, l'homme continue de vivre le sacerdoce comme service de Dieu à l'humanité en essayant de concilier la foi et la raison, marqué par des personnalités comme le cardinal Joseph Malula et Alioune Diop.

Abbé Paulin Poucouta

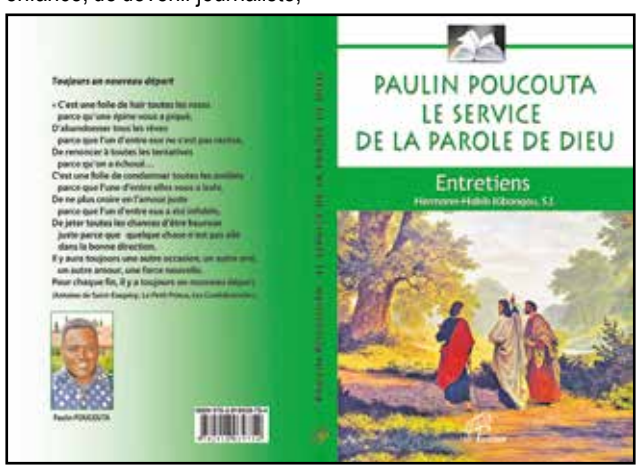

Couverture du livre sur Paulin Poucouta

Pour Paulin Poucouta, *«le prêtre est essentiellement un conciliateur. (...) Il est source de réconciliation dans les communautés, les familles et la société»* p.36. Aussi préconise-t-il que les Africains puissent se fédérer pour mieux surmonter les écueils et crises multiformes du continent en combattant les clivages identitaires et les égoïsmes entre nations africaines.

«Le théologien et l'homme de foi que je suis, affirme-t-il, rêve du jour où l'on circulera à l'intérieur du continent africain sans visa ni autorisation d'entrée ou de sortie. Je rêve de même d'une monnaie commune africaine, qui pourrait s'appeler AFRICA» p.108.

Interrogé au sujet de ses goûts culturels et artistiques, l'abbé Paulin se passionne davantage à la lecture, la musique et la peinture. Il affectionne notamment les fresques des artistes de la mythique Ecole de Peinture de Poto-Poto, située à Moungali, le quatrième arrondissement de Brazzaville. Et membre de plusieurs associations scientifiques internationales, il s'intéresse tout particulièrement aux lectures de la Bible dans le contexte d'Afrique d'aujourd'hui et à l'inter-culturalité dans un monde post-globalisé.

Aubin BANZOUZI

ARCHIDIOCESE DE POINTE-NOIRE

Publication de bans n°002

Mgr Miguel Angel Olaverri, Sdb, archevêque métropolitain de Pointe-Noire, annonce à tous les prêtres, religieux, religieuses, et laïcs de l'archidiocèse de Pointe-Noire qu'il ordonnera des diacres et des prêtres, le samedi 10 octobre 2020, à la place mariale de la cathédrale Saint Pierre Apôtre.

Pour le diaconat, les Grands séminaristes ci-après : Prince Nguie Ngatsé de la paroisse Notre-Dame de l'Assomption, Damase Kasanga Kalambay de la paroisse Saint-Michel, Jean Olivier Kinenga Tchiondi, de la paroisse Saint-Pierre Apôtre, Bité Mexent Massamba, de la paroisse Sainte Thérèse de Tchimbamba, Eminence Royid Adjobi, de la paroisse Sainte Bernadette, Dieu-Belain Ephraïm Nganga, de la paroisse saint Joseph de Loussala. Pour le presbytérat, les diacres ci-après : Abbé Alain Claver Ngoma Balou, de la paroisse Saint-François d'Assise, Abbé Clancy Bonazebi Mboungou, de la paroisse Sainte-Face de Jésus, Abbé Goldon Bechel Taty, de la paroisse Christ-Roi de l'Univers, Abbé Dervy Baruch Salvator Mambou, de la paroisse Saint-André Kaggwa, Abbé Jhon Crédo Moussendo, de la paroisse Saint-Esprit de Mpaka.

Pour ce faire tenant compte du canon 1043, l'archevêque de Pointe-Noire demande à tout fidèle du Christ de l'archidiocèse de Pointe-Noire, de lui révéler en toute conscience ce qu'il connaît de ces candidats admis aux ordres, en s'adressant aux curés, au BEDAL ou à lui-même.

IN MEMORIAM

Basile LOUMOUAMOU «Déboulan»
10 octobre 1999 – 10 octobre 2020

Voici vingt et un ans (21 ans) qu'il avait plu au Seigneur de rappeler à lui notre papa Basile LOUMOUAMOU *«Déboulan»*.

Jacques BAMONANA, les enfants et la famille se souviennent encore de lui et implorent la grâce du Seigneur pour le repos de son âme.

A cet effet, des messes seront dites le vendredi 9 octobre, samedi 10 octobre et dimanche 11 octobre 2020 à 6h00 en l'église Saint Michel de Ngangouoni.

Que la terre de nos ancêtres lui soit légère

DIOCÈSE DE KINKALA

Mgr Louis Portella Mbuyu a célébré sa messe de fin de mission pastorale

Initialement prévue à la Place mariale de la cathédrale Sainte Monique, décorée aux couleurs du Vatican pour la circonstance, la messe de fin de mission pastorale de Mgr Louis Portella Mbuyu, évêque émérite de Kinkala, a finalement eu lieu dans la cathédrale Sainte Monique, dame pluie s'en étant mêlée. C'était dimanche 4 octobre 2020, 27e dimanche du temps ordinaire de l'Année liturgique-A. Présidée par l'évêque émérite, la messe a été concélébrée par NN.SS. Victor Abagna Mossa, archevêque d'Owando et vice-président de la Conférence épiscopale du Congo (CEC), Anatole Milandou, archevêque de Brazzaville, Miguel Angel Olaverri, archevêque de Pointe-Noire, Bienvenu Manamika Bafouakouahou, archevêque coadjuteur de Brazzaville, administrateur apostolique de Dolisie, Ildevert Marthurin Mouanga, évêque de Kinkala, Urbain Ngassongo, évêque de Gamboma, et Daniel Frank Nzika, évêque d'Impfondo.

NN.SS Louis Portella Mbuyu et Ildevert Mathurin Mouanga

Plusieurs prêtres venus de différents diocèses et structures diverses de l'Eglise du Congo ont été comptés parmi les concélébrants, notamment le père Andrea Giovita, secrétaire de la nonciature apostolique du Congo, les abbés Brice Armand Ibombo, secrétaire général de la CEC, Lambert Kionga, secrétaire général adjoint et gestionnaire de la CEC, Bertin Foueti et Alain Loemba Mackosso, vicaires généraux de Kinkala et Pointe-Noire, le père Brel Malela Daouda, président de la Conférence des supérieurs majeurs du Congo, les abbés Wil-Drisch Kufutila Nanitelamio, secrétaire-chancelier de l'évêque de Kinkala, Fabrice Kodia Bianzinga, économe diocésain, etc.

La messe d'au revoir de Mgr Louis Portella Mbuyu au clergé diocésain et à la chrétienté a été rehaussée de la présence de plusieurs autorités politico administratives et militaires dont MM. Nicéphore Antoine Thomas Fylla Saint-Eudes, ministre de l'Enseignement technique, Georges Kilebe, préfet du département du Pool, Raphaël Bouboutou, président du Conseil départemental du Pool, etc.

Des religieux, religieuses de diverses congrégations et des fidèles laïcs venus de différentes paroisses du diocèse et des villages environnants de Kinkala ont participé activement à cette messe animée par la chorale Sainte Monique et la Schola populaire de la cathédrale.

Dans son homélie, Mgr Louis Portella Mbuyu a rappelé: *«Les fruits de la vigne auxquels s'attend le propriétaire doivent nous faire penser à la conduite que Dieu attendait de la part du peuple d'Israël, dans sa fidélité à l'alliance et les vignerons nous font penser aux responsables du peuple. Malheureusement, malgré l'envoi réitéré des serviteurs, en l'occurrence les prophètes qui ont plutôt été maltraités et rejetés, la conduite mauvaise reste la même, l'obstination dans l'infidélité à l'Alliance est maintenue. Et finalement c'est son propre fils que Dieu envoie. Jésus annonce sa condamnation et sa mort sur la croix.»* Abordant les leçons à tirer de cette parabole des vignerons homicides, l'évêque émérite de Kinkala a poursuivi : *«Le problème est toujours celui de remettre les bons fruits de la vigne qu'attend le propriétaire.*

Mgr Louis Portella Mbuyu (au milieu) et les évêques du Congo

Et nous pouvons penser à la même image biblique évoquée par Jésus dans l'Evangile selon Saint Jean, chapitre 15 où il se présente comme la vigne et nous, comme les sarments; et Dieu le Père comme le vigneron». «Oui, le fruit de la vigne, c'est la vie de foi et d'amour de ceux qui demeurent en Jésus. Le fait pour nous de méditer la Parole de Dieu et de nous laisser guider par elle, le fait de nous unir à l'apprendre du corps et du sang du Christ en offrant aussi notre vie, dans la célébration Eucharistique, le fait de nous efforcer, de manière constante, de nous convertir pour être des témoins crédibles de l'Evangile que nous devons annoncer, le fait de faire de notre Eglise, comme le recommande le Pape Jean Paul II dans une de ses lettres, la maison et l'école de la communion, le fait de travailler à transformer notre société pour qu'il y ait toujours plus de justice et de paix, voilà les fruits de la vigne que le Seigneur attend de notre part, nous qui sommes les sarments de la vigne.», a déclaré le prédicateur.

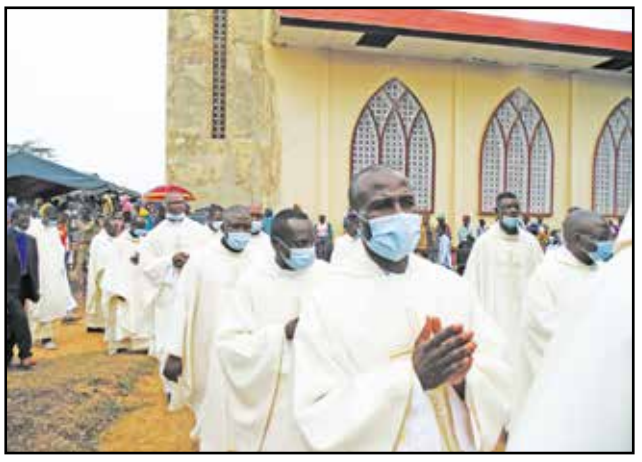

Une vue des prêtres en procession

Vers la fin de la messe, dans son mot de remerciements, l'évêque émérite de Kinkala est revenu sur certains souvenirs ayant marqué ses 18 ans d'épiscopat dans ce diocèse: *«Je me rappelle encore avec joie ce jour où j'ai été accueilli avec tant de chaleur et de bienveillance de la part du peuple de Dieu, ce jour où Tâta Florent Mienantima, de vénérée mémoire, au nom des anciens de la région m'avait donné à mâcher le Msangavulu. C'est donc pour moi un devoir de reconnaissance à exprimer à l'endroit de l'ensemble du diocèse et du département. Merci à vous chrétiens et chrétiennes du diocèse pour le témoignage de foi, d'espérance, dont vous avez fait preuve, particulièrement durant le moment d'épreuve que nous avons tous connus. Et Dieu seul sait s'il y en a eu. Oui, merci pour votre volonté de ne pas vous décourager, mais plutôt de vous remettre toujours debout pour résister à l'usure et vous relancer dans le travail de la reconstruction, du développement désormais sous la supervision et l'impulsion de l'Agence du développement du Pool et sur la base de la réconciliation, éclairés par la Parole de Dieu qui, à travers le Prophète Ezéchiel, les a assurés que «les ossements desséchés revivront» (Ez. 37). Après avoir remercié le clergé diocésain, les personnes consacrées, les fidèles laïcs, les responsables des confessions religieuses membres du Conseil œcuménique, les autorités politico administratives et militaires du département du Pool, l'évêque émérite de Kinkala a affirmé: «Je ne peux pas terminer ce mot sans dire un grand merci au Président de la République pour son implication personnelle dans le rétablissement de la Paix dans notre département. Merci aussi à l'Epouse du Chef de l'Etat, pour ses contributions spécifiques à l'endroit du diocèse. Vous pouvez être sûrs d'une chose: chaque jour je prie et je prierai spécialement pour le diocèse de Kinkala et son Evêque, ainsi que pour le département du Pool. Je compte sur vos prières. Que Dieu bénisse Monseigneur Ildevert et le diocèse de Kinkala ainsi que le département du Pool. Que Dieu bénisse l'Eglise du Congo, et notre cher pays le Congo.»*

Une vue des participants à la messe

Dans son intervention, Mgr Ildevert Mathurin Mouanga a fait une mise au point tout à fait particulière à l'endroit de la chrétienté: *«Il se peut que je sois empêché un jour et que je demande à Mgr Portella d'aller administrer la confirmation à Boko. Vous les ressortissants de Boko, quand vous allez le voir, ne dites pas: «Mais nous lui avons dit au revoir, alors qu'est-ce qu'il vient encore chercher ici. Ah non! Tata Portella est du diocèse de Kinkala, il est l'aîné du diocèse, le doyen du diocèse. Il est évêque du diocèse à la retraite. Où qu'il aille, son pied-à-terre, c'est ici dans le diocèse de Kinkala»*

Gislain Wilfrid BOUMBA

28e DIMANCHE DU TEMPS ORDINAIRE-A-

«Etre chrétien c'est donner à quelqu'un»

Textes: *Sg 7,7-11; Ps 89 (90),12-13,14-15,16-17; Hb 4,12-13; Mc 10, 17-30*

Il y a quelque chose d'incroyable dans cette histoire du jeune homme riche. Il demande: Bon Maître, que dois-je faire pour avoir la vie éternelle? Et Jésus de lui demander: pourquoi m'appelles-tu Bon? L'essentiel de la vie chrétienne ne consiste pas seulement dans le sentiment ou l'émotion. Si tu veux avoir la vie éternelle cesse de penser en termes de bon ou mauvais et observe les commandements qui sont le fondement d'une vie respectable. Le jeune les connaissait tous. Mais remarquons que tous les commandements à l'exception d'un, étaient négatifs.

En effet, il était en train de dire: *«Je n'ai jamais fait du mal à personne dans ma vie»*. Alors nous pouvons lui demander: quel bien as-tu fait? Avec tous ces avoirs, richesse, et que tu pouvais offrir, qu'est-ce que tu fais de bon aux autres? Qu'as-tu fait pour aider, réconforter et fortifier les autres? Le respect dans l'ensemble, consiste à ne rien faire de mal; par contre, le christianisme consiste à faire quelque chose. C'est précisément là que cet homme - comme beaucoup d'entre nous - est tombé.

En effet, le défi de Jésus consistait en ceci: sortir de cette morale du respect. Arrêter de penser qu'être bon consiste à ne rien faire. Prenez tout ce que vous avez, et dépensez-le pour les autres! Alors vous trouverez le vrai bonheur dans le temps et dans l'éternité. L'homme ne pouvait pas le faire. Il avait tellement des biens, qu'il ne lui était jamais venu à l'esprit d'abandonner et quand Jésus le lui avait demandé, il ne pouvait pas. Il est vrai qu'il n'avait jamais ni volé, ni commis la fraude à quelqu'un, mais il est aussi vrai qu'il n'a jamais été ni positif, ni généreux dans la vie.

Ne jamais voler, tuer, commettre l'adultère, mentir, est de l'ordre de la morale. Mais être chrétien c'est donner à quelqu'un. En réalité, la question était: Jusqu'à quel point voulez-vous être un vrai chrétien? Le veux-tu assez pour donner tous tes biens? Je le veux mais pas tout ça.

La tristesse du riche est de bon augure: Quand il cessera de vouloir *«avoir»* pour vouloir *«faire»*, il pourra enfin accueillir le salut que Dieu lui donnera. Le salut ne consiste pas à ne pas commettre de meurtre, d'adultère, du vol... Il se reçoit à genoux et dans l'action de grâces. Et pour cela, il faut être libre et savoir quitter tout.

Fr. Carlos CORREIA, Sss
(Pointe-Noire)

CONFERENCE EPISCOPALE DU CONGO

Bientôt la 49e Assemblée plénière

Il se tiendra du 12 au 18 octobre 2020, au Centre interdiocésain des Œuvres (CIO) à Brazzaville, la 49ème Assemblée plénière de la Conférence épiscopale du Congo, sur le thème: *«Vocation et formation sacerdotale»*. L'ouverture des travaux est prévue le lundi 12 octobre 2020 à 16h dans la grande salle du CIO. Le nombre de participants est limité, le port du masque est obligatoire.

CONGREGATION DES SŒURS DE SAINT JOSEPH DE CLUNY

Vers la canonisation de la Bienheureuse Anne Marie Javouhey

15 août 2020-15 juillet 2021: Année Anne Marie Javouhey

Les sœurs de Saint Joseph de Cluny dans le monde vous invitent à prier avec elles pour demander la canonisation de leur Mère Fondatrice, la Bienheureuse Anne Marie Javouhey.

Dates importantes:

10 novembre 1779: naissance d'Anne Marie Javouhey à Jallanges (France)
11 novembre 1779: baptême à l'église de Seurre
11 novembre 1798: consécration à Dieu
12 mai 1807: engagement en Eglise-Naissance de la Congrégation
15 juillet 1851: mort d'Anne Marie Javouhey à Paris (France)
15 octobre 1950: béatification par le Pape Pie X
A compter du 15 août 2020, en route vers sa canonisation

Une messe d'action de grâces a été célébrée en cet honneur, le samedi 15 août 2020 à 10h 30.

Sa lumière ne s'est pas éteinte... Elle vit

Prière pour demander la canonisation de la Bienheureuse Anne Marie Javouhey

Seigneur, Notre Dieu,
Tu as donné à la Bienheureuse Anne-Marie Javouhey de se consacrer en tout à faire ta Sainte Volonté et de se tenir attentive à Tes appels en la personne des plus pauvres de ses frères.
Fais que, dans l'Eglise de notre temps, nous poursuivions avec élan l'œuvre que tu lui as confiée.
A son intercession, exauce les prières que nous T'adressons.
Dans Ta bonté, accorde-nous la grâce de sa canonisation pour Ta gloire et la venue de Ton Règne d'amour, de justice et de paix.
Amen.

Fonds des Nations Unies pour la Population
Adresse: Rue Crampel, B.P.: 19012
Brazzaville, République du Congo
Téléphone: +242 05 521 67 00
Site web: www.unfpa-congo.org

APPEL A MANIFESTATION D'INTERÊT (REOI)
REOI No. UNFPA/COG/01/2020

Pour l'actualisation de la base des données des fournisseurs de services et de biens en vue d'une éventuelle mise en place d'accord à long terme (LTA) avec L'UNFPA AU CONGO-BRAZZAVILLE

Madame/ Monsieur,

La Représentation du Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA) en République du Congo souhaite actualiser sa base des données des fournisseurs de biens et services en vue d'une éventuelle mise en place d'accords à long terme (LTA) pouvant faciliter l'exécution de ses programmes et projets.

Le présent appel à manifestation d'intérêt est lancé à l'intention de tous fournisseurs de biens et services (compagnies nationales et internationales, consultants, institutions privées et paraétatiques, ONG nationales et internationales, etc.) à manifester leur intérêt pour l'exécution d'éventuels contrats de provision de biens et services sur l'étendue du territoire Congolais.

ELIGIBILITE:

Seules les candidatures qualifiées dans les domaines et catégories ci-dessous seront notifiées et invitées, en cas de besoin, à participer aux appels d'offres que l'UNFPA aura à lancer.

Toute personne physique ou morale intéressée est priée de fournir en suivant la numérotation et l'ordre ci-dessous, les informations suivantes:

1. PROFIL DE LA COMPAGNIE

Fournir les informations suivantes pour démontrer sa capacité organisationnelle, technique et financière à exécuter d'éventuels contrats avec l'UNFPA, ses programmes et projets.

1.1 Immatriculation (pour les compagnies, cabinets et autres)

• Statut, registre de commerce, patente, numéro d'identification unique (NIU), etc.

1.2 Description des services et biens à fournir

• Décrire d'une façon détaillée en mentionnant la qualité du produit ou service selon les normes nationales et internationales (ISO).

1.3 Expérience

• Inclure un tableau récapitulatif des projets/programmes déjà achevés ou en cours d'exécution et des attestations de services similaires rendus.

1.4 Personnels et contacts

• Liste des personnels clés et leurs contacts (téléphone, fax, email, site web). Inclure leurs CV pour des cabinets de consultance, une attestation de localisation et un plan de situation des bureaux.

1.5 Capacité financière

• Comptes financiers 2019 ou liasse fiscale 2019 et dernier rapport d'audit financier (si applicable).

• Justificatif récent d'un compte bancaire ouvert au nom de la société dans l'une des banques locales (RIB récent accompagné d'une attestation de la banque).

II. DOMAINES D'ACTIVITES ET EXPERTISE

II.1. Matériels roulants (vente, location et services connexes)

• Ambulance, véhicules 4 x 4, voitures (berline), camions, camions avec remorques, motos, pirogues motorisées et non motorisées, hors bords, bateaux, mise à niveau de véhicules (installation de vitrine de protection/sécurité et autres équipements et matériels), etc.

• Fourniture de carburant, huile de moteur, pneus et autres consommables liés aux véhicules.

• Entretien et réparation des moyens roulants.

II.2. Equipements médicaux, médicaments et autres produits assimilés

• Equipements/kits médicaux, blouses médicales et Equipement de Protection Individuelle (EPI),
confection de masques de protection contre la COVID-19, fourniture de kits de dignité et d'hygiène (sous-vêtements, lait de toilette, savon, sandales, etc.), fourniture de tests médicaux (VIH, COVID- 19, etc.).

II.3 Communication et services similaires

• Enquête, sondage et recherche:
o Conception-rédaction et édition des rapports, études, publication, stratégies politiques, etc.

• Production audiovisuelle:
o Couverture photo/vidéo des activités, scénarisation, montage, production et post production de
film-reportage ou film institutionnel de plaidoyer (documentaire et fiction) selon les exigences et orientations de l'UNFPA;
o Spots publicitaires (spots animatiques, jeux de personnage, bandes dessinées, etc.).

• Conception d'identité graphique, proposition de logotype et charte graphique, Édition, Impression et Reprographie de documents:
o Lister les supports, format et caractéristiques types (invitations, chemises à rabats, dépliants, brochures, guides, etc.)
o Logos, t-shirts, casquettes, kakemonos, banderoles, fonds de scène, Chartes graphiques, Invitations, Chemises à rabats, Factsheets, Dépliants, Brochures, Stylos, Guides, Signalétiques, Chevalets, Autres gadgets (oriflammes, bracelets, sacs-cadeau, foulards), etc.

• Publication et diffusion de supports:
o Location ou achats d'espaces publicitaires
o Grille tarifaire presse quotidienne.

• Innovation (solutions numériques et nouveaux canaux de diffusion).

• Publicité et annonce.

• Fourniture de connexion internet et services mobile.

II.4 Evènementiel

• Restauration et services traiteur.

• Location de salle, location chaises, location de chapiteaux, et autres fournitures et matériels.

• Décoration des salles, sites, stands, etc.

• Animateurs, maîtres de cérémonie, hôtesses, etc.

II.5 Matériels, matériaux et équipements de tout genre (vente ou location)

• Equipement de communication (Radio HF, UHFNHF, satellite, téléphone, etc.).

• Equipement, fournitures, consommables et logiciel informatique (Serveur, PC, laptop, antivirus,
Microsoft Word, DVD, écran de projection, vidéo projecteur, imprimante, photocopieur, encre, etc.).

• Equipement de sécurité (CCTV, contrôle d'accès, détecteur de métaux et mouvement, porte coulissante, etc.).

• Groupes électrogènes.

• Fourniture et consommables de bureau.

• Mobilier de bureau.

• Autres (à préciser).

II.6 Compagnies de génie civil et bâtiment

• Construction/ Réhabilitation des infrastructures et bâtiments publics et privés (routes, ponts, pistes, forages, hôpital, etc.).

• Matériaux de construction et matériels électriques.

• Supervision des travaux de construction et de réhabilitation.

II. 7 Environnement et salubrité

• Gestion et traitement des ordures, gestion de l'environnement, production et gestion de l'énergie
renouvelable, eau et assainissement, équipements de salubrité.

II.8 Transport, hébergement et services connexes

• Livraison de courrier, livraison de matériels divers.

• Transport et dédouanement (transitaire).

• Services de voyages.

• Hébergement (hôtels, auberges, etc.).

II.9 Services professionnels (formation, consultance, assistance technique, etc.)

• Gestion des activités génératrices de revenu (SME, Micro finance, Agriculture, Pêches, etc.).

• Formation, renforcement de capacité de l'administration publique, renforcement de capacité de la société civile.

• Renforcement de capacités pour la gestion de catastrophes (naturelles, causées par l'homme) et activités connexes.

• Suivi et Evaluation (des projets de développement et/ou humanitaires).

• Audits (projets, gestion et processus d'exécution des projets de développement).

II.10 Autres services

• Assurance, entretien et réparation électrique, maintenance des équipements informatiques, maintenance électroniques et électriques, gardiennage, nettoyage, fourniture de vêtements, menuiserie, etc.

- Utilisez-vous l'Internet pour vos affaires ? : Oui ◻ Non ◻
- Si oui, l'utilisez-vous pour :
  - Les appels d'offres : Oui ◻ Non ◻
  - La recherche d'information : Oui ◻ Non ◻
  - La vente en ligne : Oui ◻ Non ◻
  - La recherche d'emploi/consultation Oui ◻ Non ◻
  - La commande de marchandises Oui ◻ Non ◻
  - Le paiement /transfert d'argent Oui ◻ Non ◻
- Si oui : dans un Cyber café : ◻ à domicile : ◻ au bureau : ◻
- Si non,
  - Problème de connexion dans ma zone : ◻
  - Problème d'électricité : ◻
  - Ne sait pas utiliser un ordinateur : ◻
  - Ne connait pas l'internet : ◻
- Si oui au point 1 : Visitez-vous les sites suivants ?
  - UNFPA (www.unfpa.org) Oui ◻ Non ◻
  - UNFPA Congo (congo.unfpa.org) Oui ◻ Non ◻
  - PNUD (www.pnud.org) Oui ◻ Non ◻
  - UNOPS (www.unops.org) Oui ◻ Non ◻
  - UNOPS (unwebbuy.org) Oui ◻ Non ◻
  - UNGM (www.ungm.org) Oui ◻ Non ◻
  - Autres sites des Nations Unies (à préciser) _____

II.6. Disposez-vous d'un

- Site Web ? Oui ◻ Non ◻ Lequel_____
- Catalogue en ligne ? Oui ◻ Non ◻
- Votre adresse email : _____

Nota Bene:

L'UNFPA se réserve le droit d'accepter ou de rejeter tout ou partie de cet appel à manifestation d'intérêt. Tout contrat d'achat de biens et de services résultant de cette requête sera régi par les principes et règlements de l'UNFPA.

Toute personne morale ou physique intéressée est priée de fournir les informations requises au Point I et de donner un détail sur ses domaines d'expertise (Point II) en respectant l'ordre et les numérotations ; et de le transmettre par email à l'adresse marina.malapet@unfpa.org (objet: REOI/UNFPA/COG/01/2020) ou de déposer au bureau de l'UNFPA à l'adresse suivante, au plus tard, le 4 novembre 2020.

REF. APPEL A MANIFESTATION D'INTERET N° REOI/UNFPA/COG/XX/2020
UNFPA Congo
Rue Crampel, en face de la BDEAC (Centre-ville)
BRAZZAVILLE-CONGO
Att. Service des Opérations UNFPA

(Une copie électronique du présent Appel à Manifestation d'Intérêt peut être téléchargée sur le site de l'UNFPA Congo: http://congo.unfpa.org et sur le site de l'UNGM: http://www.ungm.org. L'Appel à Manifestation d'intérêt est également disponible à la réception du Bureau de l'UNFPA Congo.)

Cet appel à manifestation d'intérêt n'est pas limité aux nouveaux fournisseurs de biens et services à UNFPA.

TOUS les fournisseurs ayant déjà une relation commerciale avec UNFPA sont invités à répondre à cet appel à manifestation d'intérêt.

Fait à Brazzaville, le 05 octobre 2020.

Mohamed Lemine Salem OULD MOUITABA

Représentant Résident de l'UNFPA au Congo

UNICEF

Dr. Félicité Tchibindat, directrice régionale adjointe pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre

De nationalité congolaise, le Dr. Félicité Tchibindat a été la Représentante de l'UNICEF au Cameroun avant de rejoindre son poste au Niger en Novembre 2017. Au terme de sa mission dans ce pays, elle est promue au poste de Directrice régionale adjointe de l'UNICEF pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre, regroupant 24 pays au total.

Le Dr. Félicité Tchibindat recevant son diplôme d'honneur

Prenant ses fonctions comme Représentante résidente de l'UNICEF au Niger en novembre 2017, ses priorités étaient que l'enfant et le jeune soient au cœur de l'agenda de développement au Niger du fait que ce pays a la population la plus jeune au monde. Ainsi, sous ses auspices, le Niger a franchi d'importantes étapes au bénéfice des enfants et des femmes, malgré les urgences récurrentes et simultanées auxquelles le pays est confronté.

Du point de vue programmatique, d'importants chantiers ont été réalisés dans différents secteurs d'interventions dans lesquels l'UNICEF a apporté son appui. Ceux-ci s'articulent autour de la santé, de la nutrition, de l'éducation, de l'accès à l'eau et aux services d'assainissement, de la protection sociale, de la protection de l'enfant ainsi que des réponses aux urgences et aux crises. On peut citer entre autres:

• l'adoption de la Politique nationale pour la sécurité nutritionnelle et de son plan d'action, marquant l'engagement du Gouvernement à lutter contre les causes profondes de la malnutrition grâce à une approche multisectorielle et holistique de la prévention.

• l'adoption et l'endossement récents du Plan de transition sectoriel de l'éducation et de la formation (PTSEF) du Niger ayant ouvert la porte à des ressources financières additionnelles pour le secteur ou encore la validation de la stratégie nationale pour l'éducation et la formation des filles et des femmes

• l'adoption du Plan stratégique de santé communautaire 2019-2023, en tant que cadre global pour les interventions de santé communautaire, et la mise en œuvre progressive prévue sur toute l'étendue du pays, une promesse majeure pour la survie des enfants loin des centres de santé

• l'institutionnalisation récente des comités de protection de l'enfance. Il s'agit là d'une réalisation majeure dans la lutte contre le mariage des enfants et la promotion de normes sociales positives qui protègent les droits des enfants.

• la décentralisation effective du secteur Eau, Hygiène et Assainissement au niveau communal en vue d'accélérer les résultats dans le secteur et de répondre au mieux aux besoins de la population.

• la feuille de route pour le développement de la jeunesse appelée Paroles des jeunes, démontre encore une fois la volonté du Gouvernement de miser sur son capital humain pour faire avancer son agenda. Aujourd'hui, les jeunes vivent dans un monde au potentiel illimité. La capacité d'action des adolescents et des jeunes, ainsi que la possibilité de faire entendre leur voix et de participer aux décisions qui les concernent, revêtent une importance particulière pour leur bien-être.

Exprimant, au nom du Gouvernement du Niger, son témoignage de satisfaction au Dr. Félicité Tchibindat, le premier Ministre, Chef du Gouvernement, M. Brigi Rafini, a déclaré: *«Je ne sais pas si j'ai assez de mots pour exprimer nos remerciements pour tout ce que vous avez fait pour les enfants du Niger… vous vous êtes facilement intégrée, vous avez été disponible et vous avez été proche de la communauté sans aucun protocole. En quittant le Niger, vous laisserez un grand vide.»*

«Votre séjour au Niger, a-t-il poursuivi, a donné une connotation particulière à l'UNICEF bien qu'il soit un partenaire de très longue date. Le Gouvernement du Niger est très fier de tout ce que vous avez accompli pour les enfants et les femmes du Niger. Nous vous donnons ce témoignage de satisfaction en guise de reconnaissance du Gouvernement et du peuple nigérien à vous et à l'UNICEF pour tout ce que vous avez accompli pour notre pays et pour cette image que vous avez donné à votre institution.»

«Au Niger, je me suis sentie chez moi car mon intégration a été facile grâce à la très bonne collaboration et la bonne connectivité avec les membres du Gouvernement. J'ai passé trois années de travail extraordinaire en mettant un accent particulier sur la participation de la jeunesse et l'innovation dans un cadre de partenariat avec le Système des Nations Unies, les leaders traditionnels, les leaders religieux, la société civile, les jeunes, les médias et surtout les communautés. Je reste dans la région et continuerai à suivre les grands projets en cours tout en vous réaffirmant que l'UNICEF demeure un compagnon fidèle des enfants et des femmes du Niger», a dit .

Au nom de l'UNICEF, elle a exprimé sa gratitude à ses donateurs, sans qui l'impact positif obtenu au bénéfice des enfants au Niger ne serait pas possible. Elle a assuré: *«nous nous tournons vers l'avenir avec optimisme et avec la volonté de travailler plus fort et de manière plus efficace pour les enfants et les femmes.»*

«Je pars en laissant une UNICEF plus équipée pour renforcer les partenariats non-financiers et avec le secteur privé, pour accompagner davantage de résultats pour les enfants à travers l'effet multiplicateur qui est possible seulement en synergie avec d'autres acteurs», a-t-elle conclu.

Viclaire MALONGA

POINTE-NOIRE: SANTÉ

Le centre de chirurgie ambulatoire a ouvert ses portes

Ça y est, c'est fait! Après des mois de travaux de maçonnerie conformes aux standards médicaux et autres, le Centre ponténégrin Raoul de chirurgie ambulatoire situé au centre-ville, dans l'immeuble abritant l'hôtel Migitel, vient d'ouvrir ses portes. Il vient allonger la liste des cabinets de soins médicaux privés dans la ville océane. Il est une initiative du Dr Roger Daniel Dykoka-Ngolo, diplômé en médecine aéronautique, ancien chef des services chirurgicaux de l'hôpital général A. Sicé à la retraite et membre de l'Association française de chirurgie (AFC).

Une vue du bâtiment du centre

Au cours d'un point de presse animé au centre, le Dr Roger Daniel Dykoka-Ngolo a énoncé les raisons de cette création. *«Nous l'avons créé pour améliorer tant soi peu le confort de nos patients, diminuer et écourter la durée de leur séjour à l'hôpital. Chez nous, c'est le patient qui est ambulatoire et non l'acte opératoire»*. Il s'est voulu rassurant devant l'opinion publique: *"le centre dispose d'un personnel qualifié et de grande expérience professionnelle (des médecins chirurgiens, anesthésistes et des paramédicaux) bien outillés en chirurgie"*

Composé d'une salle de réception, d'une salle des malades, d'une salle de soins, d'une salle de réunion, d'une salle d'anesthésie, d'une buanderie, des sanitaires, d'un bloc opératoire et du bureau du docteur, le centre de chirurgie ambulatoire est équipé d'un plateau technique flambant neuf de dernière génération. Il est le tout premier en république du Congo, a conclu le conférencier. Avant d'indiquer qu'il est ouvert à toutes les couches sociales 24 heures sur 24, du lundi au dimanche, et même pendant les jours décrétés fériés.

Equateur Denis NGUIMBI

ANNONCE RELATIVE AU RECRUTEMENT D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES

Les Grands Moulins du Congo, en sigle «GMC SA», lance une manifestation d'intérêt pour le recrutement d'un Commissaire aux comptes.

Les dossiers de candidatures sont à retirer à la Direction des Grands Moulins du Congo, en sigle «GMC SA», sise à l'immeuble La Roche, à côté de la pharmacie MARIA – B.P.: 611, Pointe-Noire -Tél.: (+242) 04 490 68 14/06 522 68 47.

Les offres signées et cachetées devront être déposées à la même adresse, au plus tard, le 28 octobre 2020, à Pointe-Noire.

Veuillez passer au siège pour le retrait du cahier des charges.

Fait à Pointe-Noire, le 7/10/2020.

LA DIRECTION.

Etude de Me Chimène Prisca Nina PONGUI
Notaire
Sise à Brazzaville (République du Congo)
195 bis, rue Vindza, Plateau des 15 ans - Moungali
1er étage Immeuble «MA RECONNAISSANCE»
B.P.: 14745- Tél.: (+242) 06 605 32 71//05 516 70 79
E-mail: etudepongui2@gmail.com

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE MEDIATION
Capital social de 20 000 000 de Francs CFA
Brazzaville (République du Congo)
123, rue Osselé - Moungali
RCCM: CG/BZV/18 D 338

NOMINATION DU NOUVEAU GERANT, TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL & MISE A JOUR DES STATUTS

Aux termes du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Mixte du seize septembre deux mil vingt de la «SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE MEDIATION» ci-dessus plus amplement énoncée, déposé au rang des minutes de Maître Chimène Prisca Nina PONGUI, Notaire de résidence à Brazzaville (Congo), le trente septembre deux mil vingt et enregistré à Brazzaville, le premier octobre de la même année à la recette des Impôts de Ouenzé, sous le Folio 178/3 numéro 1591, les associés ont décidé:

En sa partie ordinaire:
• Démission de Monsieur Aymar Delmas EBIOU, Gérant;
• Nomination de Monsieur Guy Pépin Ernest OYELA, en qualité de nouveau gérant pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur Aymar Delmas EBIOU, démissionnaire.
En sa partie extraordinaire:
• transfert de siège social initialement sis à Brazzaville (Congo), 841, rue Nkô, Plateau des 15 ans – Moungali, dans la même ville, au 123, rue Osselé - Moungali;
• mise à jour des statuts de la société ;
• pouvoirs en vue des formalités.

Dépôt légal: un exemplaire dudit procès-verbal de l'Assemblée Générale Mixte du onze septembre deux mil vingt ainsi que celui de la mise à jour des statuts ont été déposés au greffe du tribunal de commerce de Brazzaville, le premier octobre deux mil vingt, enregistré sous le numéro 20 DA 249.

Mention modificative des présentes a été portée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de la «SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE MEDIATION», sous le numéro: M2/20 - 396.

Pour avis et mention,

Maître Chimène Prisca Nina PONGUI, Notaire.

COMMUNIQUE DE PRESSE

Yaoundé, 09 octobre 2020

Brazzaville accueille le 8e Salon africain des inventions et des entreprises innovantes

L'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI) en collaboration avec le Gouvernement de la République du Congo, organise du 15 au 17 octobre 2020 au Palais de Congrès de Brazzaville (Congo), le 8ème Salon Africain de l'Invention et de l'Innovation Technologique (SAIIT).

Cet événement a pour but de détecter et de faire connaître les meilleurs résultats de recherche - inventions et innovations technologiques - susceptibles d'aboutir à la création d'entreprises dans les Etats membres. Il permet également de promouvoir les projets innovants et de nouveaux produits ou services qu'offrent les entreprises.

Pour cette 8ème édition placée sous le thème « Propriété Intellectuelle, Innovation et défis sanitaires », les inventions et innovations technologiques relevant prioritairement de la santé et des domaines connexes seront évaluées par un jury international afin d'en récompenser les meilleures.

La 8ème édition du SAIIT se déroule autour d'une exposition des meilleures inventions et innovations et d'une conférence-débat de haut niveau sur les solutions endogènes aux défis sanitaires sur le continent, avec la participation d'une vingtaine de pays.

Le SAIIT se tient tous les deux ans, dans l'une des capitales des 17 Etats membres de l'OAPI.

L'évènement est placé sous le parrainage du Ministre d'État, Ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Portefeuille public de la République du Congo.

A propos de l'OAPI

L'OAPI est l'Office intergouvernemental des 17 Etats membres chargé de délivrer les titres de propriété industrielle, notamment les brevets d'inventions et les certificats d'enregistrement des marques de produits ou de services, des dessins ou modèle industriels et des obtentions végétales. L'OAPI est également l'agence chargée de promouvoir l'utilisation stratégique de la propriété intellectuelle à des fins de développement dans les Etats membres.

Etats membres de l'OAPI :

Bénin, Burkina Faso, Cameroun, République Centrafricaine Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Guinée Bissau, Guinée Equatoriale, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad et Togo.

Contact presse :
Moustapha R. NLEND
Chef de Service de la Communication et du Protocole
WhatsApp +237 699 18 17 77
Email: moustapha.nlend@oapi.int

CALL FOR CANDIDATES

Job Title : Law Enforcement Mentor;
Location: Odzala Kokoua National Park (OKNP), Republic Of Congo;
Reports to : OKNP Park Manager (PM);
Start date: November 1, 2020 ;
Supervises and Mentor: OKNP Law Enforcement Manager (LEM), OKNP Law Enforcement staff.

Context :

African Parks Network (APN) is recruiting a competent and qualified person for the position of Law Enforcement Mentor.

Job Description:

The Law Enforcement Mentor will join APN Team in Congo in a key position wich will be responsible to provide operational and leadership support to the OKNP Law Enforcement Department for effective counter poaching operations aligned with the APN law enforcement SOP's. Key responsabilities will be as follow :

• Plan and coordinate all levels of training as directed by PM and the Business Plan ;
• Oversee tactical proficiency of the OKNP ranger corps through the LEM and ensure that any discrepancies are reported and needed corrections are made ;
• Plan and advise the PM and the LEM on specialist equipment requirements for the Law Enforcement unit. Support procurement ;
• Plan and conduct full-scale operational rehearsals within the OKNP LE unit making use of and testing each asset and capability on a regular basis in order to ensure readiness and provide readiness report to the PM.;
• Conduct frequent functional inspections of operational safety standards at all level of Law Enforcement operations and provide safety and competency reports to the PM ;
• Advise on optimising the deployment cycle in order to achieve maximum effectiveness and motivation from the OKNP LE team in coordination with the PM, the LEM and the OKNP Human resources department ;
• Ensure that OKNP Law Enforcement support functions: (Rations, equipment stores, supply, housing, finance, transport, medical) are professionally resourced, suitable to needs of LE unit in coordination with PM ;
• Supervise capacitation of professional control room procedures to achieve command and control over the whole OKNP to APN standards ;
• Provide mentorship for the application of the operationals cycle.

Required qualifications, competencies and experience:
• Appropriate Conservation Law Enforcement experience
• Team and Project management skills
• Diplomacy and ability to build good relations
• Attention to details
• Punctuality
• Extensive Africa remote operations experience
• French and English Speaking, Lingala is highly beneficial.
• Pilot licensen with bush flying experience is highly beneficial

Key Relationships:

• OKNP Park Manager (PM) ;
• OKNP Law Enforcement Manager (LEM) ;
• OKNP Law Enforcement Staff ;
• OKNP PMU ;
• Local authorities and key stake holders.

How to apply:

Send your CV and cover letter to: claviery@africanparks.org with a copy to: jonase@africanparks.org before October 20, 2020. Shortlisted candidates will then be invited to take an interview.

IMPORTANT NOTICE:

Applications should be sent with the reference: APN-LEM2020.

LIBRES PROPOS

Plaidoyer pour la protection et la restauration du patrimoine architectural

Il faut sauver le patrimoine architectural de nos villes par nécessité d'une connaissance complémentaire de l'histoire de nos pays. On aurait dû continuer à humer l'air des vieux manguiers et bois de fer qui longeaient les rues des centres-villes de nos pays, mais rares sont les vestiges qui nous raconteraient simplement, et peut être par des silences, l'histoire de nos pays.

C'est cet ensemble qui explique, sans doute, en partie les noms évocateurs de nos capitales: Bangui, la Coquette; Brazza, la Verte.
Toutes nos Capitales ont un patrimoine culturel immobilier varié et riche et qui témoigne de leur histoire: style, matériaux...
Le patrimoine architectural multiforme est de plus en plus détruit, voire purement rasé au profit d'immeubles en béton et en verre qui n'ont pas d'histoire. Il y a une nécessité urgente à protéger ce patrimoine dans le sens du développement durable et donc pour les générations futures car avec la dégradation et la disparition de ce patrimoine, c'est une partie de l'histoire du pays qui sera oubliée. En réalité, et c'est notre plaidoyer, le patrimoine architectural de nos capitales et villes est une source de documentation pour la mémoire et l'histoire de nos pays.
Mais pour protéger ce patrimoine, voire l'aimer, il faut le connaître. Or nous ne le connaissons pas ou encore nous le connaissons si mal qu'il est difficile d'avoir des yeux pour souffrir de sa dégradation et de s'engager en faveur de sa protection et de sa restauration.
C'est ainsi que ce patrimoine architectural qui fait partie de nos identités disparaît sous nos yeux et avec lui une bonne partie de l'histoire de nos capitales et de nos pays.
Que faire? Que faut-il faire?
Il existe quasiment dans tous nos pays des lois sur le patrimoine. Dans les Constitutions de la plupart de nos pays, on trouve des dispositions relatives à la protection et la sauvegarde du patrimoine, mais qui les
connaît réellement et qui les respectent et les fait respecter?
J'ai souvent entendu dire que l'on casse, on rase les vieilles bâtisses pour faire des bâtiments neufs plus modernes. Mais on oublie l'histoire de ces vestiges et surtout le lien avec l'identité nationale. L'éducation au patrimoine dans les cursus scolaires se révèle indispensable si nous voulons, espérons que l'adulte de demain ait une certaine sensibilité pour le patrimoine architectural autour de lui et qu'il sache le protéger.
Il ne s'agit pas de protéger pour protéger, mais le faire dans le

Christian Ndombi

sens de la contribution à une meilleure connaissance de l'histoire de nos villes et de nos pays. Ainsi formulé et articulé, la protection du patrimoine architectural a un sens et peut être défendu par le plus grand nombre et pas seulement par les spécialistes de la culture et du patrimoine et du tourisme.
Il faut également prêcher par l'exemple. Le patrimoine architectural, parce que élément constitutif de l'histoire et de l'identité nationale, doit être défendu et nul n'a le droit de le détruire, de le restaurer à sa guise. Sans doute, la protection et la restauration du patrimoine architectural ont incontestablement un coût, mais celui-ci ne peut justifier l'annihilation d'une partie de l'histoire de tout un pays.
Des parcours à pied dans nos centres-villes s'imposent avec des guides pour découvrir ce patrimoine architectural largement méconnu. D'autres initiatives peuvent être également prises dans le cadre des écoles avec des *«visites découvertes»*. Il est urgent de comprendre et surtout de faire comprendre les véritables enjeux de la protection du patrimoine architectural de nos villes pour l'histoire de nos pays.
Sauvons tous ensemble le patrimoine architectural de nos pays, pour une meilleure connaissance de notre propre histoire.

Christian NDOMBI
Chef du secteur Culture au Bureau régional de l'UNESCO

CABINET D'AVOCATS
Bienvenu MASSOUANGUI
Bureau de Pointe-Noire
B.P.: 25, République du Congo/Tél.: +242 06 956 27 51

INSERTION LEGALE

Maître Bienvenu MASSOUANGUI, Avocat au Bureau de Pointe-Noire, titulaire du Cabinet d'Avocats Bienvenu MASSOUANGUI, sis au 55, avenue MOE VANGOULA, marché Plateau, centre-ville.
Vente sur saisie immobilière au plus offrant et dernier enchérisseur.
En l'audience des saisies immobilières du Tribunal de Grande Instance de Pointe-Noire; salle ordinaire des dites audiences, à 9h00. L'adjudication aura lieu le 17 octobre 2020 à 9h00.
On fait savoir à tous à qui il appartiendra: Qu'en vertu de la grosse dûment en forme exécutoire, la reconnaissance de dette notariée dressée par le notaire à Pointe-Noire, Maître Hugues Anicet MACAYA-BALHOU; Et par suite d'un commandement de Maître MPANDZOU Simplice, Huissier de Justice à Pointe-Noire, en date du 31 juillet 2018 dont dénonciation a été faite au bureau de la conservation foncière de Pointe-Noire, le 24 octobre 2018.
Et aux requêtes, poursuites et diligences de Monsieur ATTIE Ibrahim, commerçant demeurant à Pointe-Noire, créancier saisissant. Ayant pour Conseil Maître Bienvenu MASSOUANGUI, avocat au Bureau de Pointe-Noire, au Cabinet d'Avocats Bienvenu MASSOUANGUI, sis 55 avenue MOE VANGOULA, marché Plateau, centre-ville Pointe-Noire; En présence ou lui dûment appelé de Monsieur YEBAS Paul Marie Vistel, «administrateur libéral», demeurant à Pointe-Noire, partie saisie, défaillant.
Ayant pour Conseil Maître Alain Ludovic TSAMBA, Avocat au Bureau de Pointe-Noire, au Cabinet d'Avocats Alain Ludovic TSAMBA, sis au 7e étage TOUR MAYOMBE, Pointe-Noire. Il sera le 13 avril 2019, à 9H00, procédé en l'audience des saisies immobilières du Tribunal de Grande Instance de Pointe-Noire, salle ordinaire des dites audiences au Palais de justice à Pointe-Noire, à la vente sur saisie immobilière au plus offrant et dernier enchérisseur, des biens dont la désignation suit:
A/- Désignation:
Un immeuble bâti assorti d'un mur de clôture en matériaux durables ayant un portail dont la devanture se présente comme suit:
*Grande maison subdivisée de la manière suivante:
*01 grand salon+01 salle à manger +01 cuisine +04 chambres à coucher +02 salles de bain équipées +01 débarras extérieur;
À l'étage:
*01 grand studio +01 salle de bain équipée +01 salle à usage de bureau +01 débarras au rez-de-chaussée;

À l'annexe:
*01 appartement ayant 01 chambre à coucher +01 salle de salle de bain équipée +03 studios dont (01) avec salle de bain équipée + toilettes extérieures; W.C.+ douche + buanderie
*01 studio externe annexé au mur de clôture de la devanture de la parcelle.
B/- Mise à prix: 90.000.000 F.CFA.
Outre les charges, clauses et conditions énoncées au cahier des charges, les enchères seront reçues sur la mise à prix ci-dessus. On ne peut porter des enchères qu'après avoir déposé une consignation de 100.000 F. CFA entre les mains du greffier en chef du Tribunal de Grande Instance de Pointe-Noire, 03 jours au moins avant la date d'adjudication.

Fait et rédigé à Pointe-Noire, le 26 mars 2019 par l'Avocat poursuivant soussigné.
S'adresser pour tous renseignement à:
1- Maître Bienvenu MASSOUANGUI, Avocat au Bureau de Pointe-Noire, dépositaire d'une copie du cahier des charges, téléphone: 06 956 27 51;
2- MPANDZOU Simplice, Huissier de Justice à Pointe-Noire, dépositaire d'une copie du cahier des charges, téléphone: 06 667 91 92;
3- Au greffe des criées du Tribunal de Grande Instance de Pointe-Noire où le cahier des charges est déposé.

PRIX NOBEL DE LITTÉRATURE 2020

La poétesse américaine Louise Glück récompensée

Le prix Nobel de littérature 2020 a été remis à la poétesse américaine Louise Glück, jeudi 8 octobre dernier. L'auteure de 77 ans est couronnée *«pour sa voix poétique caractéristique, qui avec sa beauté austère, rend l'existence individuelle universelle»*, a annoncé l'Académie suédoise, en décernant le prix. Une récompense surprise couronnant son œuvre entamée à la fin des années 60. *«Elle recherche ce qui est universel. Ainsi, elle puise son inspiration dans les mythes et les thèmes classiques, que l'on trouve dans la plupart de son œuvre»*, a écrit l'Institution.

Louise Glück est lauréate du Prix Pulitzer en 1993 pour *''Wild Iris''*, et du National Book Award, en 2014, pour ''Faithful and Virtuous Night''.
Née le 22 avril 1943, à New York, d'une famille juive-hongroise, elle vit actuellement à Cambridge, dans le Massachusetts.
C'est à l'âge de 25 ans que Louise Glück publie son premier recueil de poèmes, *''Firstborn''*, suivi en 1975 de son deuxième livre *''The House on Marshland''*.
Elle est uniquement traduite en revue en France. Son recueil le plus connu est *''The Wild Iris''* (1992), dans lequel, note l'Académie *«elle décrit le retour miraculeux de la vie après l'hiver dans son poème Snowdrops»*. En 1993, elle reçoit le prix Pulitzer pour ce même ouvrage. En 2006, elle publie *''Averno''*, une interprétation visionnaire du mythe de la descente de Persephone aux Enfers. En 2014, elle reçoit le National Book Award pour *''Faithful and Virtuous Night''*, après que le prix lui a échappé à trois reprises. Elle a publié vingt recueils de poèmes et des essais sur la poésie.

S.E.

TELEVISION

De nouvelles offres pour les abonnés Canal+

Lors d'une visioconférence animée par Léger Ossombi Dira, responsable communication chez Canal+ Congo, la société de télédistribution a annoncé mercredi 7 octobre 2020 à Brazzaville, de nouvelles offres à l'endroit de ses abonnés. Face à un parterre de journalistes, le communicateur de Canal+ Congo a fait savoir que depuis le 15 septembre dernier, tout abonné de sa société bénéficie instantanément de 7 jours à la formule supérieure, s'il s'abonne avant le terme de son ancien abonnement. Outre cela, le sport est désormais disponible sur toutes les formules d'abonnement.

Léger Ossombi Dira

«Nous sommes fiers d'avoir pu conclure pour nos abonnés autant de contrats en fonction de leurs desiderata», s'est réjoui Léger Ossombi Dira, tout au début de la conférence de presse. Il a expliqué que toutes les nouvelles offres sont la réponse aux préoccupations des abonnés. C'est en fonction de leur demande que Canal+ s'emploie à innover. Par exemple, à l'ancienne semaine généreuse, quand un client se réabonnait avant l'échéance, il devrait attendre 7 jours pour bénéficier de cette semaine généreuse. Mais cette fois-ci, dès que l'abonné souscrit son abonnement à temps, il bénéficie automatiquement de sa nouvelle semaine généreuse.

Pendant la visioconférence

En ce qui concerne le sport, le conférencier a indiqué que tous les abonnés Canal+ n'ont plus à rougir du fait de ne pas regarder les matches. Quelle que soit la formule d'abonnement, on bénéficie au moins d'une chaîne sportive. Une autre nouveauté, aux quatre grands championnats déjà diffusés par les chaînes Canal+, notamment la league1 Uber East (championnat anglais), la première League (le championnat français), la Liga (championnat espagnol), et la Série A (le championnat italien), s'ajoute la Bundesliga (le championnat allemand).

Dès le 6 octobre, il y a, au niveau des chaînes, une dénomination, une nouvelle numérotation et une nouvelle ligne éditoriale. Canal+ sport devient Canal+ sport1, disponible sur le canal 11, Canal+1 devient Canal+2, disponible sur le canal 12, Canal+2 se nomme désormais Canal+3, il est capté à la plage 13, Canal+ 3 devient Canal+ 4 et disponible sur la plage 14, Canal+4 s'appelle Canal+5. Il est capté sur le canal 15. Infosport demeure, mais est désormais capté sur le canal 10.
A signaler aussi l'ajout de nouvelles chaînes de télévision et de radio dans les bouquets Canal+, mais l'accès à ces nouvelles chaînes est conditionné par l'acquisition d'un nouveau décodeur haute définition (HD).

Marcellin MOUZITA M.

ERRATUM

Dans l'article publié dans l'édition précédente sur la troisième édition de l'émulation scolaire de l'association Amicale Balou Constant (page 4), l'événement sera organisé avec le soutien de la Brasseries et limonaderie du Congo (BRALICO) et non des Brasseries du Congo (BRASCO).

Avec toutes nos excuses.

Banque des Etats de l'Afrique Centrale – Services Centraux

COMMISSION GÉNÉRALE DE PASSATION DES MARCHÉS N°02

Appel d'offres régional ouvert n°I36/BEAC/SG-DPMG/AORO/Bien/2020 pour les travaux de réhabilitation, en lots indépendants, des installations de climatisation des Agences de la BEAC à Port-Gentil et Oyem, en République Gabonaise.

Dans le cadre de la gestion de son patrimoine immobilier, la Banque des Etats de l'Afrique Centrale envisage de réhabiliter, sur ressources propres, les installations de climatisation de ses Agences à Port-Gentil et à Oyem. A cet effet, elle invite, par le présent avis d'appel d'offres, les entreprises qualifiées, intéressées et remplissant les conditions requises, à présenter une soumission.

L'appel d'offres est subdivisé en deux lots, comme suit:

• lot 1 «Agence de Port-Gentil»;

• lot 2 «Agence d'Oyem».

Le processus se déroulera conformément aux dispositions du Règlement n°0l/CEMAC/UMAC/CM/18 portant adoption du Code des marchés de la BEAC.

Les entreprises peuvent obtenir un complément d'information à l'adresse ci-dessous, entre 9 heures et 12 heures, les jours ouvrés. Le dossier d'appel d'offres, rédigé en français, peut être consulté gratuitement et retiré à l'adresse indiquée ci-dessous:

BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE - SERVICES CENTRAUX
Direction Générale de l'Exploitation - CGAM, 14e étage, porte 1412
736, Avenue Monseigneur Vogt – B.P.: 1917, Yaoundé- Cameroun
Tél.: (+237) 222 23 40 30; (+237) 222 23 40 60
postes 5452, 5431, 5412 ou 5403
Fax: (+237) 222 23 33 29
@: cgam.scx@beac.int

La participation au présent appel d'offres est conditionnée par le paiement de la somme non remboursable de cent mille (100 000) francs CFA. Le paiement devra être effectué par virement bancaire ou en espèces aux guichets de la BEAC, à l'exception du Bureau de Paris.

Les visites des sites, obligatoires pour les entreprises s'étant acquittées des frais de soumission, se tiendront respectivement le mercredi 14 octobre 2020, à 11 heures, pour Port-Gentil, et le lundi 19 octobre 2020, à 11 heures, pour Oyem.

Les soumissions, obligatoirement accompagnées d'une garantie bancaire de soumission sous forme de garantie autonome à première demande, conforme au modèle indiqué dans le présent dossier de sélection et d'un montant forfaitaire d'un million (1 000 000) F. CFA, devront être déposées à l'adresse indiquée ci-après, au plus tard le jeudi 12 novembre 2020, à 12 heures précises. Les soumissions reçues après le délai fixé seront rejetées.

BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE - SERVICES CENTRAUX
BUREAU D'ORDRE 15e étage, porte 15.01
736, Avenue Monseigneur Vogt
B.P.: 1917, Yaoundé - Cameroun

Les soumissions seront ouvertes en deux phases. Les plis administratifs et techniques seront ouverts le jeudi 12 novembre 2020, à 13 heures, aux Services Centraux de la BEAC, à Yaoundé, et les plis financiers le jeudi 26 novembre 2020. Les séances d'ouvertures ne seront pas publiques en raison des contraintes sanitaires qu'impose la lutte contre la propagation de la COVID-19.

Yaoundé, le 24 Septembre 2020.

Le Président de la Commission.

Banque des Etats de l'Afrique Centrale – Services Centraux

COMMISSION GÉNÉRALE DE PASSATION DES MARCHÉS N°01

Sélection internationale ouverte n°137/BEAC/DGE-DSMP/SIO/Prest/2020 du 1er octobre 2020 pour l'acquisition et l'implémentation d'une solution informatique de filtrage, de profilage et de traçage des flux financiers dans la CEMAC dans le cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux, le financement du terrorisme et la prolifération.

Dans le cadre de sa mission statutaire «promouvoir les systèmes de paiement et de règlement et veiller à leur bon fonctionnement», la Banque des Etats de l'Afrique Centrale envisage d'acquérir, sur ressources propres, une solution de filtrage, de profilage et de traçage des flux financiers de la CEMAC.

A cet effet, elle invite, par le présent avis de sélection, les Prestataires remplissant les conditions requises, à soumettre une proposition.

Le processus se déroulera conformément au Règlement n°0l CEMAC\UMAC/CM/18 portant adoption du Code des marchés de la BEAC, notamment la sélection sur la base du coût de la proposition.

Les Prestataires peuvent obtenir un complément d'information à l'adresse ci-dessous, entre 9 heures et 12 heures, les jours ouvrés. Le dossier de sélection, rédigé en français, peut être consulté gratuitement, acheté et retiré à l'adresse indiquée ci-dessous.

BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE - SERVICES CENTRAUX
Direction Générale de l'Exploitation - CGAM, 14e étage, porte 1412
736, Avenue Monseigneur Vogt – B.P.: 1917, Yaoundé- Cameroun
Tél.: (+237) 222 23 40 30; (+237) 222 23 40 60
postes 5452, 5431, 5412 ou 5403
Fax: (+237) 222 23 33 29
@: cgam.scx@beac.int

La participation à la présente mise en concurrence est conditionnée par le paiement de la somme non remboursable de cinquante mille (50 000) francs CFA. Le paiement devra être effectué par virement bancaire ou en espèces aux guichets de la BEAC, à l'exception du Bureau de Paris, sur rendez-vous, en raison des contraintes sanitaires qu'impose la lutte contre la propagation de la pandémie du coronavirus.

Les soumissions, obligatoirement accompagnées d'une garantie bancaire de soumission sous forme de garantie autonome à première demande, conforme au modèle indiqué dans le présent dossier de sélection et d'un montant forfaitaire d'un million (1 000 000) F. CFA, devront être déposées à l'adresse indiquée ci-après, au plus tard le vendredi 06 novembre 2020 à 12 heures précises. Les soumissions reçues après le délai fixé seront rejetées.

BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE - SERVICES CENTRAUX
BUREAU D'ORDRE 15e étage, porte 15.01
736, Avenue Monseigneur Vogt
B.P.: 1917, Yaoundé - Cameroun

Les soumissions seront ouvertes en une phase, le vendredi 06 novembre 2020, à 13 heures précises, aux Services Centraux de la BEAC, à Yaoundé. La séance d'ouverture ne sera pas publique en raison des
contraintes sanitaires qu'impose la lutte contre la propagation de la pandémie du coronavirus.

Yaoundé, le 1er Octobre 2020.

Le Président de la Commission.

MINISTERE DU PLAN, DE LA STATISTIQUE, DE L'INTEGRATION REGIONALE, DES TRANSPORTS, DE L'AVIATION CIVILE ET DE LA MARINE MARCHANDE
INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE
PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES EN STATISTIQUES

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité *Travail*Progrès

AMI N°08/PSTAT MANIFESTATION D'INTERET/DMI/C/20

RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT NATIONAL EN VUE D'APPUYER LE COMITE TECHNIQUE SECTORIEL CHARGE DES STATISTIQUES DU SECTEUR RURAL ET DE L'ENVIRONNEMENT AU COURS DU PROCESSUS D'ELABORATION DE LA SNDS II

1. Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un financement additionnel de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) pour la poursuite de la mise en œuvre des activités du «Projet de Renforcement des Capacités en Statistiques (PSTAT)», et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce financement pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant : «recrutement d'un consultant national en vue d'appuyer le comité technique sectoriel chargé des statistiques du secteur rural et de l'environnement au cours du processus d'élaboration de la SNDS II ».

2. L'objectif général de la mission est d'appuyer le comité technique sectoriel chargé des statistiques du développement institutionnel, ressources humaines et finances tout au long du processus de l'élaboration de la SNDS 2021-2025.

3. L'Unité de coordination du Projet de Renforcement des Capacités en Statistiques (PSTAT) invite les consultants individuels à fournir en français sur support papier et/ou par voie électronique (Word ou PDF), un dossier de candidature comprenant : un CV détaillé indiquant les missions similaires exécutées; une lettre de motivation ; copie du diplôme, etc.

4. Profil du consultant
Le consultant doit :
* être résident à Brazzaville ;
* être titulaire d'un diplôme supérieur d'au moins BAC+5 dans le domaine de : la statistique, la démographe, l'économie, la sociologie ou d'un autre diplôme équivalent ;
* avoir au minimum sept (7) années d'expérience professionnelle dans le domaine de la statistique
* avoir au moins 3 ans d'expérience pratique dans le domaine de de la planification stratégique ;
* avoir réalisé au moins une mission similaire ;
* avoir une bonne connaissance du système statistique national ;
* avoir une grande capacité de rédaction des rapports,
* Avoir une bonne connaissance des processus des SNDS (méthodologie PARIS21, SHaSa, etc.);
* avoir des aptitudes à communiquer, à conduire des réunions ainsi qu'à animer des ateliers et séminaires de formation.
* être capable de travailler sous pression ;
* avoir une connaissance parfaite de la langue française (orale et écrite).
* Avoir la maitrise de l'outil informatique, notamment le pack office (MS Word, MS Excel, MS PowerPoint) ;
5. La sélection du consultant se fera en accord avec les procédures définies dans le Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissements (FPI) de la Banque Mondiale (version de Juillet 2016, révisée en Novembre 2017 et Août 2018).
6. Les consultants intéressés peuvent obtenir les termes de références de la mission à l'adresse ci-dessous ou par courriel: pstatcongo@gmail.com , de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 heures (heures locales) du lundi au vendredi.

7. Les manifestations d'intérêts doivent être écrites en langue française et être déposées à l'adresse ci-dessous ou par courriel au plus tard le 23 octobre 2020 (à minuit heure locale) et porter clairement la mention du poste sollicité.

8. L'adresse à laquelle, il est fait référence ci-dessus est :

PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES EN STATISTIQUES_ UNITE DE COORDINATION DU PROJET, À BRAZZAVILLE, DERRIÈRE L'AMBASSADE DES ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE AU CONGO, BLOC1, PARCELLE 70/59 BIS, ARRONDISSEMENT 2 BACONGO
Tél : +242 22 613 31 08 /
E-Mail : pstatcongo@gmail.com

Fait à Brazzaville le 08 octobre 2020

Patrick Valery ALAKOUA
Coordonnateur du PSTAT

MINISTERE DU PLAN, DE LA STATISTIQUE, DE L'INTEGRATION REGIONALE, DES TRANSPORTS, DE L'AVIATION CIVILE ET DE LA MARINE MARCHANDE
INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE
PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES EN STATISTIQUES

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité *Travail*Progrès

AMI N°07/PSTAT MANIFESTATION D'INTERET/DMI/C/20

RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT NATIONAL EN VUE D'APPUYER LE COMITE TECHNIQUE SECTORIEL CHARGE DES STATISTIQUES DU DEVELOPPEMENT INSTITUTIONNEL, RESSOURCES HUMAINES ET FINANCES AU COURS DU PROCESSUS D'ELABORATION DE LA SNDS II.

1.Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un financement additionnel de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) pour la poursuite de la mise en œuvre des activités du «Projet de Renforcement des Capacités en Statistiques (PSTAT) », et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce financement pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant : «recrutement d'un consultant national en vue d'appuyer le comité technique sectoriel chargé des statistiques du développement institutionnel, ressource humaines et finances au cours du processus d'élaboration de la SNDS II ».
2. L'objectif général de la mission est d'appuyer le comité technique sectoriel chargé des statistiques du développement institutionnel, ressources humaines et finances tout au long du processus de l'élaboration de la SNDS 2021-2025.
3. L'Unité de coordination du Projet de Renforcement des Capacités en Statistiques (PSTAT) invite les consultants individuels à fournir en français sur support papier et/ou par voie électronique (Word ou PDF), un dossier de candidature comprenant : un CV détaillé indiquant les missions similaires exécutées ; une lettre de motivation ; copie du diplôme, etc.

4. Profil du consultant
Le consultant doit :
*être résident à Brazzaville ;
* être titulaire d'un diplôme supérieur d'au moins BAC+5 dans le domaine de : la statistique, la démographe, l'économie, la sociologie ou d'un autre diplôme équivalent ;
* avoir au minimum sept (7) années d'expérience professionnelle dans le domaine de la statistique
* avoir au moins 3 ans d'expérience pratique dans le domaine de de la planification stratégique ;
* avoir réalisé au moins une mission similaire ;
* avoir une bonne connaissance du système statistique national ;
* Avoir une bonne connaissance des processus des SNDS (méthodologie PARIS21, SHaSa, etc.);
5. La sélection du consultant se fera en accord avec les procédures définies dans le Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissements (FPI) de la Banque Mondiale (version de Juillet 2016, révisée en Novembre 2017 et Août 2018).

6. Les consultants intéressés peuvent obtenir les termes de références de la mission à l'adresse ci-dessous ou par courriel : pstatcongo@gmail.com , de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 heures (heures locales) du lundi au vendredi.

7. Les manifestations d'intérêts doivent être écrites en langue française et être déposées à l'adresse ci-dessous ou par courriel au plus tard le 23 octobre 2020 (à minuit heure locale) et porter clairement la mention du poste sollicité.
8. L'adresse à laquelle, il est fait référence ci-dessus est :
PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES EN STATISTIQUES_UNITE DE COORDINATION DU PROJET, À BRAZZAVILLE, DERRIÈRE L'AMBASSADE DES ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE AU CONGO, BLOC1, PARCELLE 70/59 BIS, ARRONDISSEMENT 2 BACONGO
Tél : +242 22 613 31 08
E-Mail : pstatcongo@gmail.com

Fait à Brazzaville le 08 octobre 2020

Patrick Valery ALAKOUA
Coordonnateur du PSTAT

FOOTBALL

Diables-Rouges : Alexandre Obambot, dernier arrivant

C'est avec un groupe d'à peine quatorze joueurs (donc amputé de certains de ses cadres) que va devoir composer le sélectionneur des Diables-Rouges, Candido Valdo, pour affronter en match amical ce vendredi 9 octobre à Faro (Portugal) les Scorpions de Gambie.

Un effectif réduit à la portion congrue

Après une cascade de forfaits pour diverses raisons, il restait quatorze joueurs. A ces derniers s'est ajouté à la dernière minute le milieu de terrain de la réserve d'Amiens SC, Alexandre Obambot.

Mercredi 7 octobre dernier, l'équipe nationale s'est entraînée sans le staff médical resté à Brazzaville. Un kinésithérapeute a été trouvé sur place. La série d'entraînements s'est poursuivi jusqu'à la veille de la rencontre.

Aux dernières nouvelles, on apprend le forfait de Vinny Ibara, testé positif au COVID-19 à Faro. C'est la huitième indisponibilité après Thievy Bifouma et Prestige Mboungou (pour des raisons administratives qui ne leur ont pas permis de quitter la Chine et la Serbie), Fernand Mayembo (testé positif), Hugo Konongo (qui s'est retracté), Dylan Saint Louis (passeport égaré), Baron Kibamba et Randy Goténi (blessés)

Les joueurs présents: Christoffer Mafoumbi et Will Cesaire Matimbou (Gardiens de but); Vladis Emmerson Illoy Ayyet, Ravy Tsouka Dozi, Alexandre Obambot (Défenseurs); Duel Avounou, Amour Junior Loussoukou, Yves Simon Pambou, Gaius Makouta, Merveil Ndockyt (Milieux de terrain). Yhoan Andzouana, Mavis Tchibota, Sylver Ganvoula, Guy Mbenza (Attaquants).

Dimitri MACK

CLUB DES MARCHEURS DE GAMBOUISSI

Toilettage des textes fondamentaux

Les marcheurs de Gambouissi

Le club des marcheurs de Gambouissi (CMG) a fait la toilette de ses textes fondamentaux au cours de l'assemblée générale qui s'est tenue dimanche 4 octobre 2020 à Pointe-Noire.

Au cours de cette assemblée générale convoquée et présidée par Jean Serge Pambou ''Tabouret'', les membres du club ont apporté des amendements à certains articles qui ne rimaient plus avec les réalités du moment. C'est le cas de l'article 10 portant sur les élections. Le vote étant source de conflits, désormais l'élection à un poste de responsabilité quelconque se fera au bulletin secret, et non à main levée comme précédemment.

Hormis ce point, du fait que les ressources du club ne proviennent que des cotisations mensuelles et des droits d'adhésion, les membres du club, au regard de la crise qui secoue le monde à cause de la pandémie de COVID 19, sont convenus unanimement de supprimer l'article 29 relatif aux cas sociaux. Plus question de décaisser 25.000 francs CFA et de quête spéciale de 2000 frs chacun, en faveur d'un membre dont l'enfant serait hospitalisé.

Le président Jean Serge Pambou ''Tabouret'' a invité les membres au strict respect de ces nouvelles dispositions ''pour aller plus loin ensemble''. Puis, il a rappelé que l'excursion du club à Dolisie, les 6 et 7 novembre prochains, est maintenue. Il a demandé aux uns et aux autres d'urger avec les cotisations avant la date butoir du 30 octobre.

Le club des marcheurs de Gambouissi a été créé le 21 mai 2018 et est reconnu par le ministère de l'Intérieur sous le n°0021/MID/DNP/P/SG/DDAT/SR.

Equateur Denis NGUIMBI

Choupo-Moting s'engage au Bayern

L'attaquant international camerounais s'est engagé, lundi dernier, jusqu'en juin 2021 avec le Bayern de Munich. Un nouveau challenge de choix pour l'attaquant de 31 ans qui vient renforcer le secteur offensif des derniers champions d'Europe. Celui que l'on surnomme «Choupo» avait notamment brillé lors de la dernière champions League en permettant à son ancien club du Paris Saint Germain d'éliminer les italiens de l'Atalanta Bergame en quarts de finale de la compétition.

Joshua Cheptegei, règne longue distance

Un record vieux de 15 ans. Joshua Cheptegei en rêvait, le coureur ougandais de 24 ans l'a fait, mercredi 7 octobre à Valence, en Espagne : de nouveau effacer des tablettes son illustre prédecesseur Kenenisa Bekele. Après s'être emparé du record du monde du 5 000 m en août à Monaco, Cheptegei a une nouvelle fois surpassé l'Éthiopien en lui ravissant celui du 10 000 m, porté à l'incroyable temps de 26'11''00 soit 6 secondes de mieux que Bekele en 2005, à Bruxelles.

Guy Mbenza quitte le Cercle Brugge et rejoint l'Antwerp

Arrivé en janvier dernier au Cercle Brugge (Belgique) en provenance du Stade Tunisien (Tunisie), le Congolais n'a disputé que deux matches pour deux buts (un doublé) avant de se blesser aux adducteurs. Lundi 5 octobre, dernier jour du mercato, le Congolais a paraphé un contrat de trois ans (avec 1 an d'option) en faveur du Royal Antwerp Football Club (D1 belge).

Silvère Nganvoula change d'agence sportive

Après avoir collaboré avec Sport Back pendant plusieurs années, le golden boys vient de rejoindre Rogon, une agence qui gère la carrière de plusieurs footballeurs dont Roberto Firmino qui évolue à Liverpool ou Draxler, l'Allemand du Paris Saint-Germain.

IN MEMORIAM

Il y a un an que tu nous as quittés et nous prions sans relâche le Seigneur, notre Dieu, pour que, dans son amour infini, il achève en toi son œuvre qui purifie.

Merci de toujours intercéder pour nous!

Repose en paix, que Dieu vous bénisse.

M. MAYINDOU, pour ma Défunte épouse, Pulchérie MAYINDOU.

IN MEMORIAM

9 Octobre 1994 - 9 Octobre 2020, cela fait 26 ans que Dieu a rappelé à Lui notre père, grand-père et arrière-grand-père, Donatien OSSELE.

La famille OSSELE informe les parents, amis et connaissances qu'une messe d'action de grâce est célébrée ce vendredi 9 octobre 2020 à 6h15, en l'église Notre Dame des victoires (Sainte Marie de Ouenzé).

Que tous ceux qui ont connu le patriarche Ambanga-Ambanga aient une pensée pieuse en sa mémoire.

NECROLOGIE

On l'appelait ''Osei''

Un grand technicien nous a quittés: l'entraîneur de football Jean-Claude Nkenzo, dit Osei. Evacué de Malabo en Guinée Equatoriale à Pointe-Noire, il est décédé à l'hôpital Adolphe Sicé trois jours seulement après, le 16 septembre dernier. Et ses obsèques ont eu lieu le 26 septembre au cimetière Vindoulou.

Jean-Claude Nkenzo

Jean-Claude Nkenzo est un pur produit du foot-pelote, dans son quartier de Bacongo, à Brazzaville. C'était dans les années 1970, dans les rangs de l'AS Brésil. On l'a affublé du surnom de Ossey, du nom d'une vedette ghanéene du Kotoko de Kumasi (Osei Kofi) de cette époque. Un apprentissage que couronne le succès. Il lui ouvre les portes du CS Kahunga, club de Ligue 1 du même quartier, celui des Nimbi N'lolo, qui se hissera ensuite en division nationale, dans les années 1980. Au poste d'attaquant.

Jean-Claude Nkenzo se distingue par sa pointe de vitesse et une lourde frappe. Il avait l'art d'énerver, de déstabiliser son garde du corps qu'il traitait impitoyablement de petit joueur, après l'avoir copieusement mis hors d'état de nuire. Il faut dire qu'il avait un tempérament belliqueux.

Un jour, Jean-Claude Nkenzo est devenu entraîneur. Il semble avoir eu pour parrain Eugène Nkakou. Au fil des années, plusieurs clubs l'accueillent: Manchester de Pointe-Noire, AS Suco de Nkayi, CS Kahunga, AS Police, Diables-Noirs (2 fois), CARA, AS Cheminots, V.Club-Mokanda, La Mancha (Congo); FC 105 de Libreville (Gabon), Sporting de Cabinda, Academica de Soyo et Deportivo de Lubango (Angola), Deportivo Niefan de Bata, Sony Ela Nguema, FC Akounangui et le Deportivo de Mongomo (Guinée Equatoriale). Son dernier club a été, cette année, Lions végétariens de Malabo, la capitale équatoguinéene. Un globe-trotter, dirait l'autre.

On le voit, Jean-Claude Nkenzo a été beaucoup sollicité. Il a conduit plusieurs clubs en compétitions africaines interclubs. Excellent communicateur, ses compétences étaient reconnues par ses différents recruteurs. Que sa famille veuille trouver ici l'expression de nos sincères condoléances.

Jean ZENGABIO